



# Union nationale

## Comptes combinés

Exercice clos au 31 décembre 2022





# Sommaire

## DES COMPTES COMBINÉS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	4
BILAN	11
COMPTE DE RÉSULTAT	13
ANNEXE AUX COMPTES	16

## **Secours Populaire Français Union nationale**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

---

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

Rapport du  
commissaire  
aux comptes

## **Secours Populaire Français**

Union nationale

Siège social : 9-11 rue Froissart 75003 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français,

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'Union Nationale du Secours Populaire Français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Rapport du  
commissaire  
aux comptes

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants dans l'annexe des comptes combinés :

- La note III.o « Principe d'établissement du CROD et CER » qui précise notamment ce que les fonds collectés auprès du public et non affectés financent par ordre de priorité, et qui mentionne la définition de la générosité du public et des missions sociales du SPF qui a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.
- La note IV.c « Périmètre de combinaison » relative aux structures intégrées ;
- La note VIII « Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » qui expose les ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en 2022 ainsi que les fonds dédiés liés à la générosité du public au 31 décembre 2022 ;
- La note IX qui indique le périmètre des contributions volontaires en nature.

### **4. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

- Nous déterminons un périmètre de l'audit externe des structures combinés nécessaires et suffisant pour pouvoir exprimer notre opinion. Il a été atteint pour l'exercice 2022.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note III.o de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

### **5. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion de l'Union et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres.



**6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association nationale.

**7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

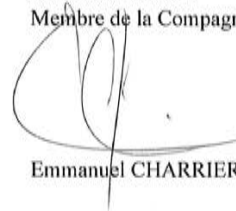


- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 5 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

**NEXIOM AUDIT**  
Membre de la Compagnie de Paris



Emmanuel CHARRIER





# Bilan

## et compte de résultat



# Bilan actif 2022

EN EUROS	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	MONTANT NET 2022	MONTANT NET 2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 702 702</b>	<b>4 890 386</b>	<b>812 316</b>	<b>761 979</b>
Frais d'établissement	21 400	21 400	0	0
Donations temporaires d'usufruit	8 000	2 036	5 964	0
Autres immobilisations incorporelles	5 433 366	4 866 950	566 416	579 706
Avances et acomptes sur immobilisations incorp. en cours	239 936		239 936	182 272
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>125 485 522</b>	<b>60 531 023</b>	<b>64 953 499</b>	<b>61 003 261</b>
Terrains	5 864 280	0	5 864 280	5 130 137
Agencements et aménagements de terrains	1 380 918	1 006 403	374 516	446 214
Constructions	74 231 556	31 040 850	43 190 707	41 571 662
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 937 829	7 930 735	3 007 093	2 920 005
Autres immobilisations corporelles :	31 378 771	20 553 035	10 825 736	8 699 809
<i>Installations générales, agencements divers</i>	5 507 457	3 023 715	2 483 742	2 322 212
<i>Matériel de transport</i>	18 650 982	11 902 622	6 748 360	4 831 060
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	5 470 994	4 228 976	1 242 018	1 239 819
<i>Mobilier</i>	1 749 338	1 397 722	351 616	306 717
Avances et acomptes sur immobilisations corp.en cours	1 691 168	0	1 691 168	2 235 434
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>6 475 683</b>	<b>355 913</b>	<b>6 119 770</b>	<b>4 611 592</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 334 735</b>	<b>55 750</b>	<b>1 278 985</b>	<b>1 210 100</b>
Autres titres immobilisés	233 906	0	233 906	231 710
Prêts	527 434	55 750	471 684	440 848
Autres	573 395	0	573 395	537 541
<b>I. ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>138 997 643</b>	<b>65 833 071</b>	<b>73 164 571</b>	<b>67 586 932</b>
<b>Stocks et en cours</b>	<b>626 671</b>	<b>221 285</b>	<b>405 386</b>	<b>637 226</b>
Autres approvisionnements	94 660	0	94 660	74 564
Marchandises	532 012	221 285	310 727	562 662
<b>Créances</b>	<b>22 020 108</b>	<b>291 559</b>	<b>21 728 549</b>	<b>17 772 080</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	320 874		320 874	283 859
Créances clients et comptes rattachés	514 634	71 855	442 780	365 254
Créances reçues par legs ou donations	4 995 503	0	4 995 503	4 902 492
Autres créances (dont produits à recevoir)	16 189 097	219 705	15 969 392	12 220 475
<b>Disponibilités</b>	<b>71 112 451</b>		<b>71 112 451</b>	<b>48 592 903</b>
<b>Valeurs mobilières de placement et FNS</b>	<b>79 721 987</b>		<b>79 721 987</b>	<b>87 925 043</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 110 226</b>		<b>1 110 226</b>	<b>1 254 759</b>
<b>II. ACTIF CIRCULANT</b>	<b>174 591 445</b>	<b>512 844</b>	<b>174 078 600</b>	<b>156 182 012</b>
<b>III. ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF I+II+III</b>	<b>313 589 087</b>	<b>66 345 916</b>	<b>247 243 172</b>	<b>223 768 943</b>

Bilan

## Bilan passif 2022

EN EUROS	2022	2021
Fonds propres sans droit de reprise	27 274 433	27 311 581
Fonds propres avec droit de reprise	35 000	67 000
Ecart de réévaluation	176 491	176 491
Projet associatif et réserves	35 359 818	22 942 848
Report à nouveau	78 956 416	75 022 318
Excedent ou déficit de l'exercice	12 230 007	16 004 362
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>154 032 165</b>	<b>141 524 600</b>
Subventions d'investissement	12 822 673	12 348 436
<b>I. FONDS PROPRES</b>	<b>166 854 838</b>	<b>153 873 036</b>
Ecart de combinaison	-13 552	-27 528
<b>II ÉCART DE COMBINAISON</b>	<b>-13 552</b>	<b>-27 528</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	7 662 163	6 047 600
Fonds dédiés	43 772 803	35 536 333
<b>III. FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	<b>51 434 966</b>	<b>41 583 933</b>
Provisions pour risques	993 188	545 527
Provisions pour charges	0	0
<b>IV. PROVISIONS</b>	<b>993 188</b>	<b>545 527</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 328 009	10 929 958
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	892	1 348
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 982 739	5 278 316
Dettes des legs ou donations	1 231 980	1 686 946
Dettes fiscales et sociales	6 238 482	5 766 082
Dettes sur immobilisations	266 281	468 217
Autres dettes (dont charges à payer)	951 680	738 953
Produits constatés d'avance	2 973 669	2 924 156
<b>V. DETTES</b>	<b>27 973 732</b>	<b>27 793 975</b>
<b>VI. ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>247 243 172</b>	<b>223 768 943</b>

Bilan

# Compte de résultat 2022

EN EUROS	2022	2021
<b>I - PRODUITS D'ACTIVITÉS</b>		
Cotisations	0	0
Vente de biens et services	1 192 122	355 086
dont ventes de dons en nature	0	0
dont parrainages	246 029	112 874
Produits de tiers financeurs	93 580 712	79 208 168
Concours publics et subventions d'exploitation	38 867 741	26 810 881
Ressources liées à la générosité du public	51 412 544	49 703 215
<i>Dons manuels</i>	37 923 294	34 372 926
<i>Mécénats</i>	6 402 827	6 406 709
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	7 032 928	8 863 297
<i>Autres produits liés à la GP</i>	53 496	60 283
Contributions financières	3 300 426	2 694 072
Reprises sur provisions et transferts de charges	672 231	571 472
Utilisations des fonds dédiés	15 048 115	15 315 509
Autres produits	39 769 069	34 405 320
Participations des destinataires de la solidarité	15 628 060	13 539 494
Produits d'initiatives	23 943 844	19 992 409
Autres	197 166	873 417
<b>I - PRODUITS D'ACTIVITÉS</b>	<b>150 262 249</b>	<b>129 855 555</b>
<b>II - CHARGES D'ACTIVITÉS</b>		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 849	873
Achats de marchandises, matériels et fournitures	21 147 860	18 439 261
Variations de stock	220 369	- 154 632
Autres achats	3 442 235	2 983 831
Services extérieurs	12 943 225	12 133 357
Autres services extérieurs	19 217 815	15 465 411
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	8 981 652	8 016 592
Impôts, taxes et versements assimilés	2 337 003	2 204 901
Salaires et traitements	25 538 273	23 078 899
Charges sociales	9 600 314	8 933 817
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	7 138 374	6 042 404
<i>Sur immobilisations</i>	6 540 178	5 942 728
<i>Sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
<i>Sur actif circulant</i>	19 572	55 922
<i>Pour risques et charge</i>	578 623	43 753
Autres charges	6 631 376	5 759 321
Reports en fonds dédiés	23 333 848	13 118 452
<b>II - CHARGES D'ACTIVITÉS</b>	<b>140 541 190</b>	<b>116 022 486</b>
<b>RÉSULTAT D'ACTIVITÉ</b>	<b>9 721 059</b>	<b>13 833 069</b>

Compte  
de résultat

## Compte de résultat 2022

EN EUROS	2022	2021
<b>III - PRODUITS FINANCIERS</b>		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	929 397	455 605
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	258	233
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>III - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>929 654</b>	<b>455 839</b>
<b>IV - CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Intérêts et charges assimilées	207 753	219 891
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	34 704	0
Différences négatives de change	242	66
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>IV - CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>242 700</b>	<b>219 957</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>686 955</b>	<b>235 882</b>

## Compte de résultat 2022

EN EUROS	2022	2021
<b>V - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	606 107	1 159 490
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 232 908	2 084 199
Reprises sur provisions et transferts de charges	90 410	105 832
<b>V - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 929 425</b>	<b>3 349 522</b>
<b>VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	525 136	1 106 548
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	595 031	288 187
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 418	48 994
<b>VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 121 585</b>	<b>1 443 728</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 807 840</b>	<b>1 905 794</b>
<b>VII - ÉCART DE COMBINAISON</b>	<b>14 153</b>	<b>29 618</b>
<b>VII - ÉCART DE COMBINAISON</b>	<b>14 153</b>	<b>29 618</b>
<b>RÉSULTAT COMBINAISON</b>	<b>14 153</b>	<b>29 618</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>154 135 481</b>	<b>133 690 533</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)</b>	<b>141 905 474</b>	<b>117 686 171</b>
<b>EXCÉDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)</b>	<b>12 230 007</b>	<b>16 004 362</b>

	2022	2021
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	129 536 081	106 669 750
Prestations en nature	30 336 612	30 480 562
Dons en nature	145 485 366	148 521 720
<b>TOTAL</b>	<b>305 358 059</b>	<b>285 672 031</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	129 536 081	106 669 750
Prestations gratuites	30 336 612	30 480 562
Secours en nature	145 485 366	148 521 720
<b>TOTAL</b>	<b>305 358 059</b>	<b>285 672 031</b>

Compte  
de résultat

# Annexe aux comptes





<b>I.</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>18</b>
<b>II.</b>	<b>FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE</b>	<b>20</b>
<b>III.</b>	<b>PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>22</b>
III.1	Présentation des comptes	22
III.2	Méthode générale et calendrier	22
III.3	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	22
III.4	Durée de l'exercice et date de clôture	22
III.5	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	23
III.6	Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	25
III.7	Placements et disponibilités	25
III.8	Subventions d'investissement	25
III.9	Libéralités	25
III.10	Fonds reportés liés aux legs et donations	28
III.11	Fonds dédiés : opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	28
III.12	Provisions pour risques et charges	28
III.13	Indemnités de départ à la retraite	29
III.14	Contributions volontaires en nature	29
III.15	Principe d'établissement du compte d'emploi des ressources et du compte de résultat par origine et destination	30
III.16	Évènements postérieurs à la clôture	32
<b>IV.</b>	<b>MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON</b>	<b>34</b>
IV.1	Critère de combinaison	34
IV.2	Évolution du processus de combinaison	34
IV.3	Périmètre de combinaison	34
IV.4	Écarts de combinaison	34
<b>V.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>44</b>
V.1	Rémunération des dirigeants	44
V.2	Honoraires des commissaires aux comptes	45
V.3	Engagements hors bilan	45
<b>VI.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b>	<b>48</b>
VI.1	Actif	48
VI.2	Passif	49
<b>VII.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>58</b>
VII.1	Détail des subventions d'investissement et d'exploitation	58
VII.2	Tableau de suivi des legs, donations et assurances-vie	59
VII.3	Résultat exceptionnel	61
VII.4	Effectif	61
<b>VIII.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)</b>	<b>62</b>
VIII.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	63
VIII.2	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	71
<b>IX.</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>84</b>



# I . Présentation de l'association

## OBJET SOCIAL DE L'ENTITÉ ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

I  
Présentation  
de  
l'association

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel.

Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.



## MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée composée de l'Association Nationale qui fédère l'ensemble des structures départementales et locales du Secours populaire actives sur le territoire national.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper.

- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.



## II . Faits majeurs de l'exercice

L'année 2022 a été fortement impactée par :

### LA GUERRE EN UKRAINE ET SES CONSÉQUENCES PARTOUT DANS LE MONDE

Le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022 a profondément impacté les activités du Secours populaire avec les actions de solidarité menées en Ukraine (région d'Odessa et de Kiev) et dans les pays limitrophes (Pologne, Moldavie, Roumanie), l'accueil des réfugiés en France, l'impact de la hausse des prix nous amenant à soutenir nos partenaires étrangers (Liban, Niger, Cuba, Indonésie), ainsi que l'importante collecte de fonds réalisée (8,9 millions d'euros).

### LA REPRISE DES ACTIVITÉS ET DES ÉVÈNEMENTS APRÈS LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID 19

En 2022 ont pu se tenir des événements reportés les années précédentes en raison de la crise sanitaire, comme le « festival des solidarités », rassemblement des jeunes du Secours populaire, « Cap vers l'action » les 30 ans du mouvement d'enfants Copains du Monde et l'organisation de nombreux villages Copain du Monde.

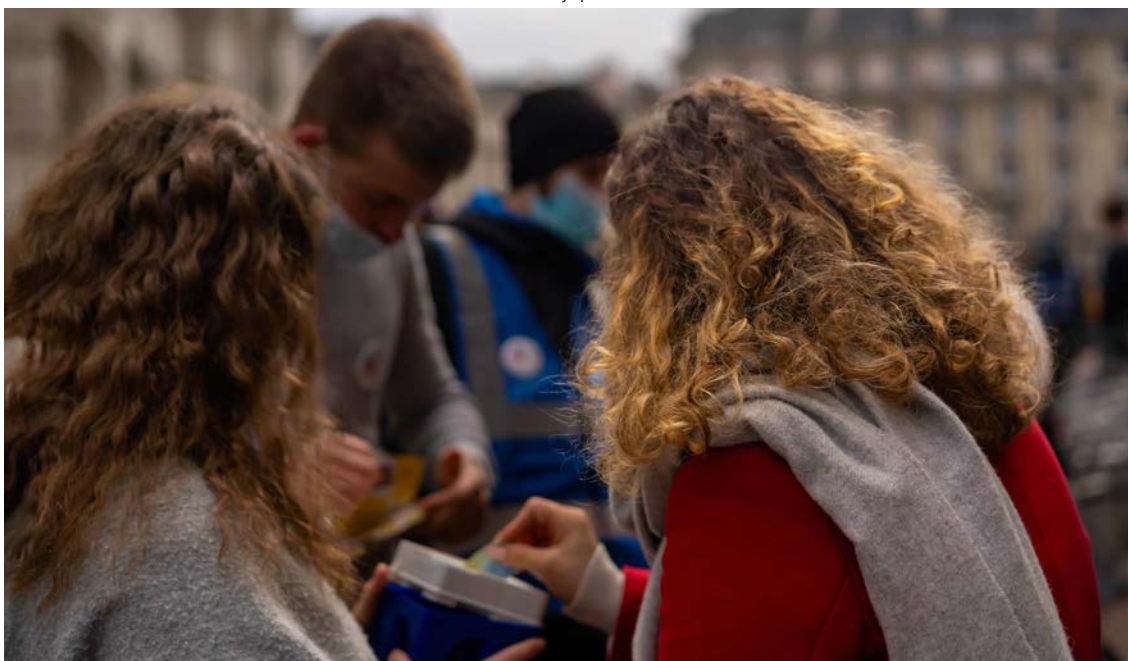
L'aide alimentaire a été encore plus importante cette année afin de répondre aux conséquences liées à l'inflation.

### LES URGENCES

L'année a été marquée par plusieurs urgences en particulier l'explosion de la faim au Liban, les catastrophes naturelles en Gironde, au Pakistan, au Bangladesh, en Afghanistan et à Cuba.



II  
Faits  
majeurs  
de l'exercice



## III . Principes, règles et méthodes comptables

### III.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

### III.2 MÉTHODE GÉNÉRALE ET CALENDRIER

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, méthode du coût historique conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Union Nationale a établi ses comptes combinés en respectant principalement les règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03, ainsi que les adaptations aux associations conformément au règlement CRC n°99-01 et au règlement CRC n°99-02 applicables aux postes des états financiers non spécifiquement visés par le règlement CRC n°99-01.

Par ailleurs, le référentiel de combinaison présente les différentes méthodes de comptabilisation mises en application dans l'Union Nationale et conformes aux réglementations en vigueur pour les associations reconnues d'utilité publique.

Les comptes combinés 2022 ont été établis à compter du 13 avril 2023.

### III.3 CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Néant.

### III.4 DURÉE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités du SPF produisent leurs comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.



### III.5

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

### Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

### Durées d'amortissement des immobilisations corporelles

LIBELLÉ	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel informatique	De 1 à 5 ans
Matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Mobilier	De 3 à 10 ans
Installations techniques	De 3 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

### Durées d'amortissement des composants des immeubles

COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

### Dépréciations des immobilisations

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement



### III.6

## MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET DES CRÉANCES

Les stocks sont comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

L'Union Nationale inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice 2022 et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

### III.7

## PLACEMENTS ET DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont évaluées à leur prix d'achat. L'écart entre la valeur d'achat et la valeur vénale de chaque VMP à la clôture de l'exercice est indiquée en moins-value latente.

Pour les opérations en devises, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération. Les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours de fin d'exercice.

### III.8

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention. Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat. Cette quote-part de subvention reprise au compte de résultat s'effectue de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Les règles de gestion concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

### III.9

## LIBERALITES

Le conseil d'administration du 14 décembre 2019 a réaffirmé le principe de gestion centralisé des libéralités par l'Association Nationale du SPF de l'ensemble des libéralités dont bénéficie l'Union Nationale du SPF (AN, fédérations et comités) en vertu :

- Des statuts et de la qualité de l'Association Nationale, seule entité du réseau à bénéficier de la reconnaissance d'utilité publique;
- En application de la définition d'un « actif » du plan comptable général (cf. art. 121-1 du PCG) et en vertu de la charte de gestion passée entre l'Association Nationale et les fédérations et comités qui en sont membres.
- Les biens issus de libéralités sont destinés le plus souvent à être cédés.
- Les libéralités dont bénéficie le Secours Populaire français sont collectées par l'Association Nationale (AN) qui, sauf exception, les réalisent (cessions des biens mobiliers et immobiliers reçus par donations ou legs) dans le but d'en tirer des ressources pour financer les besoins liés à la mise en œuvre de son objet social (investissements ou activités de missions sociales).

Les biens issus de libéralités, sauf exception éventuelle décidée par le Conseil d'administration, sont destinés à être cédés.

Ces biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur vénale, arrêtée par le Conseil d'Administration lors de l'acceptation de la libéralité. Ils ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur d'actif des biens entre la date d'entrée au bilan et la clôture des comptes, il convient de constater une dépréciation de l'actif. La dépréciation doit être comptabilisée pour un montant qui permet de ramener la valeur nette comptable du bien à la valeur vénale actualisée.

Les bienfaiteurs (donateurs ou testateurs) désignent le bénéficiaire final des libéralités qui peut-être soit l'Association Nationale soit une autre entité de l'Union Nationale (fédérations ou comités) dans les testaments ou actes de donations.

Lorsqu'une libéralité est destinée à financer les activités ou investissement d'une fédération ou d'un comité, l'Association Nationale constate après avoir réalisé (cédé) les biens une provision pour charge de reversement conformément aux procédures en cours au sein de l'Union Nationale. Le reversement effectif des fonds est réalisé à compter de l'acceptation par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration de l'emploi des fonds proposé par la fédération ou le comité.

### III.9.1 LEGS ET DONATIONS

#### **A la notification de la libéralité et avant son acceptation par le Conseil d'Administration**

- Valorisation en engagement hors bilan.

#### **A l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'Administration**

- Entrée au bilan de la libéralité (actif net de la libéralité) et enregistrement d'un fonds reporté si les biens reçus sont destinés à être cédés par l'AN
- Valorisation en engagements hors bilan par la structure bénéficiaire (fédération ou comité) de la quote-part qui sera reversée soit :  $(92\% \times \text{actif net de la libéralité})$  hors produits (+) de gestion temporaire et charges (-) de gestion temporaire difficiles à évaluer avec précision au moment de l'acceptation de la libéralité par l'AN

#### **Au moment de la réalisation de la libéralité**

Si le bienfaiteur a consenti la libéralité au bénéfice de l'Association Nationale

- L'Association Nationale enregistre dans son compte de résultat, les produits de « legs ou donations » au fur et à mesure de la réalisation des actifs de la libéralité (plus-value éventuelle de cession + reprise d'une quote-part de fonds reportés se rapportant au bien réalisé)

Si le bienfaiteur a consenti la libéralité avec la volonté expresse qu'elle bénéficie à une fédération ou un comité, il est considéré que l'Association Nationale qui « assure la collecte en son nom est tenue par un accord ou une convention (l'acte de donation ou le testament) de reverser tout ou partie de la collecte à une entité désignée ». Par conséquent, l'opération constitue :

- Le fait générateur de la charge de reversement (et de la dette) dans les comptes de l'Association Nationale et par conséquent du produit (et de la créance) dans les comptes de la fédération/ comité est la validation de l'emploi des fonds par l'Association Nationale.

#### **Le traitement comptable au niveau de l'AN est le suivant (comptes sociaux uniquement) :**

Concomitamment à la réalisation du produit de « legs ou donation » dans son compte de résultat, l'Association Nationale enregistre une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser la libéralité réalisée à l'entité désignée destinataire de la libéralité.

A noter que la dotation aux provisions pour charges dans les comptes de l'AN (92% des réalisations+ produits de gestion temporaire - charges liées à la gestion temporaire) sera dotée en #681 et traduite :

- Dans le compte de résultat en Dotation aux provisions dans les charges d'exploitation
- Dans le CROD au sein de la rubrique 4 - Dotations aux provisions et dépréciation
- Etant donné que le produit n'est pas conservé par l'AN, cette dotation aux provisions fera l'objet sur le même exercice d'un financement par les ressources GP de l'exercice (le produit de libéralité réalisé sur l'exercice sur l'opération concernée) afin de ne pas impacter le stock de GP de l'AN.
- Dans le CER, la rubrique d'emploi 4 - Dotation aux provisions et dépréciations sera donc également impactée pour le même montant.



**Lors de la validation de l'emploi des fonds par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration :**

- La structure bénéficiaire comptabilise un produit de reversement de « quote-part de générosité du public » (#75569) en contrepartie d'une créance.  
L'Association Nationale enregistre une charge en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité à la date de validation de l'emploi des fonds.
- Comptabilisation d'une charge de « reversement de quote-part de générosité du public » (#65769) dans la rubrique « Aides financières » du compte de résultat en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité de l'Union concernée et une reprise de la provision initialement comptabilisée (#781)

### III.9.2 ASSURANCES-VIE

En application du règlement 2018-06, les Assurances-vie sont comptabilisées en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds, même lorsque l'acceptation par le Conseil d'Administration est postérieure à la réception de fonds.

Les Assurances-vie sont indiquées dans l'Annexe (Hors bilan) pour leurs valeurs connues, entre la date où l'entité a été informée et la date de comptabilisation en produit.

Concomitamment à la réalisation du produit d'Assurances-vie dans son compte de résultat, l'Association Nationale enregistre une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser l'assurance-vie à l'entité désignée (Fédération ou comité).

A noter que la dotation aux provisions pour charges dans les comptes de l'AN sera de 92% de l'Assurance vie encaissée.

**Lors de la validation de l'emploi des fonds par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration :**

- La structure bénéficiaire comptabilise un produit de reversement de « quote-part de générosité du public » (#75569) en contrepartie d'une créance.
- L'Association Nationale comptabilise une charge de « reversement de quote-part de générosité du public » (#65769) dans la rubrique « Aides financières » du compte de résultat en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité de l'Union concernée et une reprise de la provision initialement comptabilisée (#781)



### III.10 FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS ET DONATIONS

Lors de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'Administration, l'actif net (Actif-Passif) des libéralités est enregistré au bilan, et repris en fonds reportés si les biens mobiliers et immobiliers reçus sont destinés à être cédés.

Le fonds reporté est repris au fur et à mesure de la réalisation des lots d'actifs.

### III.11 FONDS DÉDIÉS : OPÉRATIONS PARTIELLEMENT EXÉCUTÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la structure de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

### III.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet et précisément quantifiables.

#### **Provisions pour charges sur reversement de legs, donations ou assurances-vie destinés à une autre structure SPF**

L'association Nationale enregistre dans son compte de résultat, les produits de « legs ou donations » au fur et à mesure de la réalisation des actifs de la libéralité et les produits d'« assurance-vie » à la date d'encaissement des fonds, ainsi qu'une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser la libéralité ou l'assurance-vie réalisée à l'entité désignée.

Cette provision est maintenue de la période de réalisation des lots d'actif et la date de validation du projet d'utilisation des fonds.

#### **Méthode de calcul :**

Pour les legs et donations : 92% du produit net de la libéralité (Actif-Passif+Produits de gestion temporaire) diminués des charges de gestion temporaire.

Pour les assurances-vie : 92% des fonds reçus



### III.13 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

### III.14 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les différentes catégories des contributions volontaires en nature sont les suivantes :

- Dons en nature neufs : alimentation, vêtements, marchandises, produits d'hygiène, jouets....
- Prestations gratuites (mises à disposition) : affichage publicitaire, activités sportives, places de spectacles ; mise à disposition de locaux, de compétences, de véhicules, etc.
- Bénévolat
- Heures d'instances et dons en nature d'occasion (non valorisées dans les comptes)

#### Règles de valorisation :

Les dons en nature (alimentaires ou hors alimentaires) sont valorisés au prix de revient lorsqu'il est connu, sinon au prix de vente moyen de grande surface.

Les prestations gratuites sont valorisées en fonction des éléments fournis par les tiers.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées sur la base du SMIC horaire brut chargé. Pour 2022, le taux retenu est de 17,28 euros / heure.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires ne sont pas valorisées dans les comptes annuels mais apparaît dans le rapport d'activité. Mais, étant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont quantifiées et mentionnées pour information. De même, les dons en nature d'occasion ne sont pas valorisés dans les comptes annuels, mais ils sont évalués au poids.

#### Destination des contributions volontaires en nature :

La ventilation des contributions volontaires en nature au pied des rubriques « emplois » doit être réalisée dans les nouveaux états que sont le CROD et le CER. Cette ventilation a été réalisée selon les principes arrêtés par le Conseil d'Administration :

- Les dons en nature sont considérés en totalité comme employés pour les missions sociales en France,
- Le bénévolat et les prestations gratuites sont considérés employés sur les différentes rubriques en fonction du poids financier de chacune des rubriques Missions sociales / Frais de recherche de fonds / Fonctionnement, au regard du total des emplois de l'exercice inscrit au Compte de résultat par Origine et Destination.



### III.15 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emploi des Ressources (CER) pour l'exercice 2022 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

#### Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent par ordre de priorité :

- les missions sociales réalisées par l'organisme en France
- les missions sociales réalisées par l'organisme à l'étranger
- les missions sociales versées à d'autres organismes agissant en France
- les missions sociales versées à d'autres organismes agissant à l'étranger
- les frais d'appel à la générosité publique
- les frais de recherche d'autres ressources
- les frais de fonctionnement

#### Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration du 20 février 2021 a défini la générosité publique comme : « Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »

La rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues et les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.



### Les produits non liés à la générosité du public

Les ressources financières hors générosité publique sont toutes les recettes de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique. Ils se composent principalement des dons financiers des fondations et associations, des subventions et autres concours publics, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives et divers.

Le taux de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8% maximum.

### Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association Nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

### Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »



### Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- Coûts des missions sociales :
  - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
  - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

## III.16 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant





III  
Principes,  
règles  
et méthodes  
comptables



## IV . Méthode et périmètre de combinaison

IV  
Méthode et  
périmètre de  
combinaison

### IV.1 CRITÈRE DE COMBINAISON

Les structures dont les comptes annuels 2022 entrent dans le périmètre de combinaison sont celles qui répondent aux critères de l'accord de combinaison.

Par exception, certains comités peuvent ne pas être inclus dans la combinaison pour des raisons matérielles de remontées d'informations.

Les entités dissoutes sont généralement exclues du périmètre de combinaison.

### IV.2 ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE COMBINAISON

Pour l'exercice 2022, le travail de combinaison s'effectue en une unique phase : la combinaison nationale.

Ce processus permet également de produire des états financiers à l'échelle départementale, interdépartementale, régionale ou nationale.

### IV.3 PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

En 2022, **774** structures de l'Union du SPF sont intégrées:

- **1 entité combinante**  
(l'Association Nationale)
- **96 fédérations départementales**
- **2 fédérations professionnelles**  
(Fédération des électriciens gaziers et Fédération du livre, de la presse et de la communication)
- **1 fonds de dotation**
- **14 conseils de région**  
(12 conseils de région et 2 anciens Conseils de région en cours de dissolution au profit du découpage administratif régional datant de 2014.)
- **660 comités locaux sur 662 comités déclarés (\*)**

(\*) 2 comités en activité non intégrés en 2022 :  
- le comité de Port-Louis (Morbihan)  
- le comité de Chateaufort du Faou (Finistère)

## Détails concernant les Régions

Au sein de l'union, il y a **12** conseils de région en activité et **2** anciens conseils de région en cours de dissolution. Le conseil de région Champagne Ardennes est sorti du périmètre en 2022.

Auvergne-Rhône-Alpes  
Basse Normandie (\*)  
Bretagne  
Bourgogne-Franche Comté  
Centre- Val de Loire

Grand Est  
Haut de France  
Ile de France  
Normandie  
Nouvelle-Aquitaine

Occitanie  
PACA  
Pays de la Loire  
Picardie (\*)

(\*) Anciens Conseils de région en dissolution

## Détails concernant les Fédérations

- Ain
- Aisne
- Allier
- Alpes Haute Provence
- Alpes Maritimes
- Ardèche
- Ardennes
- Ariège
- Aube
- Aude
- Aveyron
- Bas Rhin
- Béarn
- Bouches du Rhône
- Calvados
- Cantal
- Charente
- Charente Maritime
- Cher
- Corrèze
- Corse
- Côte Basque
- Côte d'Or
- Côte d'Armor
- Creuse
- Deux sèvres
- Dordogne
- Doubs
- Drôme
- Electriciens Gaziers
- Essonne
- Eure
- Eure et Loire
- Finistère

- Gard
- Gers
- Gironde
- Haut Rhin
- Haute Garonne
- Haute Loire
- Haute Marne
- Haute Saône
- Haute Savoie
- Haute Vienne
- Hautes Alpes
- Hautes Pyrénées
- Hauts de Seine
- Hérault
- Ile et Vilaine
- Indre
- Indre et Loire
- Isère
- Jura
- Landes
- Livre, de la presse et de la Communication
- Loir et Cher
- Loire
- Loire-Atlantique
- Loiret
- Lot
- Lot et Garonne
- Lozère
- Maine et Loire
- Manche
- Marne
- Mayenne

- Meurthe et Moselle
- Meuse
- Morbihan
- Moselle
- Nièvre
- Nord
- Oise
- Orne
- Paris
- Pas de Calais
- Puy de Dôme
- Pyrénées Orientales
- Rhône
- Saône et Loire
- Sarthe
- Savoie
- Seine et Marne
- Seine Maritime
- Seine Saint Denis
- Somme
- Tarn
- Tarn et Garonne
- Terre de Belfort
- Val de Marne
- Val d'Oise
- Var
- Vaucluse
- Vendée
- Vienne
- Vosges
- Yonne
- Yvelines

IV  
Méthode et  
périmètre de  
combinaison



## Détails concernant les comités intégrés

Sur les **660** comités locaux, la répartition est la suivante :

- **623** comités déclarés en activité
- **3** comités créés et en activité
- **1** comité en dissolution
- **1** comité réactivé en 2022
- **3** comités en procédure de passage en antenne
- **29** comités en sommeil avec des soldes à-nouveaux

Abbeville  
Achères  
Agde  
Aigueperse Nord Limagne  
Aire sur la Lys  
Aire sur l'Adour  
Aix en Provence  
Aix les Bains  
Albertville  
Alençon  
Ales  
Algrange  
Allonnes  
Amberieu en Bugey  
Ancenis  
Andrezieux Bouthéon  
Angerville  
Angres  
Aniche  
Annay sous Lens  
Annezin  
Annonay  
Antony  
Anzin  
Arc les Gray  
Arles  
Arleux  
Armbouts Cappel  
Armentières  
Arpajon  
Arras  
Athis-Mons  
Aubagne  
Aubenas  
Aubervilliers  
Aubie et Espessas  
Auby  
Auchel  
Auchy les Mines  
Audincourt  
Aulnay les Valenciennes  
Aulnay-sous-bois  
Aulnoye Aymeries  
Auzances  
Avallonnais  
Avion  
Avoine-Chinon  
Bachant  
Bagnères de Bigorre  
Bagneux  
Bagnolet  
Bagnols sur Cèze  
Bailleul  
Balma

Barlin  
Basse Ardèche  
Bastia  
Batz sur Mer  
Beaucaire  
Beaugency  
Beaumont sur Oise  
Beaune  
Beaurepaire  
Bégles  
Belledonne Grésivaudan  
Bellegarde sur Valserine  
Belley  
Berck  
Bergerac  
Bernay  
Berre l'Etang  
Béssancourt  
Besse saint Anastaise  
Béthencourt  
Béthune  
Béziers  
Bièvre  
Billy Montigny  
Biscarrosse  
Blain-Guéméné  
Blanc Misseron  
Bobigny  
Bolbec  
Bondy  
Bonneuil sur Marne  
Bouffemont  
Bouglon Castejaloux  
Bouguenais  
Boulognes-Billancourt  
Bourbon Lancy  
Bourg Saint Andéol  
Bourgtheroulde  
Brassac les Mines  
Brebrières  
Bréda-Grésivaudan  
Bressuire  
Briançon  
Briare  
Brière  
Brioude  
Brive la Gaillarde  
Bron  
Bruxières les Mines  
Cabestany  
Caderousse  
Calais  
Callac  
Caluire

Cambrin  
Cancon  
Chaville  
Chelles  
Chenove  
Chevigny saint Sauveur  
Chevilly-Larue  
Chocques  
Choisy-le-Roi  
Cholet  
Civray  
Clermont Hérault  
Clichy sous bois  
Cognin  
Colombes  
Colomiers  
Commentry  
Conches  
Condé sur L'Escaut  
Condom  
Corbehem  
Corbeil-Essonnes et Environs  
Cosne sur Loire  
Coudekerque Branche  
Couéron  
Courcelles les Lens  
Coutances  
Coutras  
Créteil  
Creusot  
Crozon  
Cruas  
Cuges les Pins  
Cusset-Vichy  
Custines  
Cysoing  
Daoulas  
Dax  
Decazeville  
Dechy  
Denain  
Descartes  
Dinan  
Diois  
Divion  
Donges  
Douai  
Douarnenez  
Douchy les Mines  
Douvrin  
Draguignan  
Drancy  
Drocourt  
Dunkerque

Eaubonne	Gentilly	La flèche
Echassières	Gerzat	La Grand Combe
Echirolles	Gigean	La Montagne
EDF Angers	Gignac la Nerthe	La Mure
EDF Boulogne sur Mère	Gisors	La Sentinelle
EDF Clermont Ferrand	Givors	La Seyne sur Mer
EDF GDF Corse	Gonesse	La Souterraine
EDF GDF de la pointe de GIVET	Grand Lieu	La tour du pin
EDF GDF Paris Grande Couronne	Granville	La Turballe
EDF Le Havre	Graulhet	La vallée de l'Arve
EDF Le Havre 2	Graves	Lallaing
EDF Le Puy en Velay	Gravigny	Lamballe
Eleu dit Leauwette	Gréasque	Lambesc
Elné	Grenay	Lamotte-Beuvron
Embrun	Grigny	Landerneau
Ensues la Redonne	Guérande	Lannemezan
Eperlecques	Gueugnon	Lannion
Epernay	Guillestre	Lapugnoy
Epinay sur Seine	Guilvinec Treffiagat	Lauris
Epinay-sur-Orge	Guingamp	Lavelanet
Eragny sur Oise	Hagetmau	Le Blanc-Mesnil
Ermont	Haillicourt	Le Cannet/Cannes
Est Cambrésis	Hallennes les Haubourdin	Le Havre
Estevelles	Harfleur	Le petit Quevilly
Estissac	Harnes	le Portel
Etampes	Haulchin	Le Teil
Etaples sur Mer	Hauteville-Lompnes	Le Thillot
Evin-Malmaison	Haut-Plateau/Amanvilliers	Le Vigan
Faches-Thumesnil	Haveluy	Lectoure
Fécamp	Hayange	Leman Voiron
Feignies	Hénin-Beaumont	Lens
Feyzin	Hennebont	Les Lilas
Firminy-Le Chambon Felles	Hérin	Lesconil
Fleury-Mérogis	Hérouville Saint Clair	Lezennes
Floirac	Hersin Coupigny	Libercourt
Florensac	Hordain	Libournais
Fontaine	Hornaing	Lieu Saint Amand
Forbach	Houdain	Lille
Fosses	Houilles	Lillers
Fouquières-les-lens	Houplines	Limay
Fourmies	Ile Saint Denis	Lisieux
Franconville la Garenne	Is sur Tille	L'Isle Jourdain
Fresnes	Issoire	Lisses
Fresnes sur Escaut	Ivry sur seine	Livry Gargan
Fresnoy en Gohelle	Jarny	Loctudy
Frontignan	Jeumont	Lodève
Fuveau	Joue les Tours	L'Oisans
Gaillac	La Bassée/Salomé	Lomme
Gap	La Chapelle des Marais	Longueau
Gardanne	La Chapelle Saint Mesmin	Lons le Saunier
Garges les Gonesse	La Châtre	Loos
Genlis	La Ciotat	Lorette
Gennevilliers	La Courneuve	Lormont

Loudun	Montmorillon	Pierre-Bénite
Lourches/Escaudain	Montreuil	Pierrefitte
Lourdes	Montrouge	Pierrelatte
Lure	Morcenx	Pierrelaye
Lyon 4ème	Morlaix	Plérin
Lyon 5ème	Morsang-sur-Orge	Plestin les grèves
Lyon 8ème	Mourenx	Pleumeur Bodou
Macon	Mouthiers sur Boëme	Plonéour Lanvern
Malakoff	Munster	Plouec du Trieux
Malesherbes	Naintre	Ploufragan
Mante-la-Ville	Nay	Plouha
Marchiennes	Némours	Poissy
Marly La Ville	Nérac	Poligny
Marmande	Neuilly Plaisance	Pompey
Marsillargues	Neuves Maisons	Pont de Briques
Martigues	Neuville sur Escaut	Pont de Claix
Mauriac	Neuville sur Saône	Pont Saint Esprit
Mazingarbe	Noeux les Mines	Pontchâteau
Meaux	Nogent le Roi	Pont-L'abbé
Mende	Noisiel	Pornichet La Baule
Mer	Noisy le Grand	Port de Bouc
Méricourt	Noisy le Sec	Port Saint Louis
Mérignac	Noyelles Godault	Portes de l'Isère
Merville	Noyelles sur lens	Portet/Garonne
Méry sur Oise	Oissel	Pré-en-Pail
Meulan	Oléron	Privas
Meung sur Loire	Oloron Sainte Marie	Prouvy Rouvignies
Meurchin	Onnaing	Quetigny
Meyzieu	Orange	Quimper
Migennois	Orchies	Quimperlé
Millau	Orly	Rabastens
Miramas	Orthez	Raismes
Miramont de Guyenne	Oullins	Redon
Moirans et Saint Jean	Paimpol	Relecq-Kerhuon
Moissac	Palaiseau-Villebon	Rezé
Monflanquin	Pamiers	Rillieux la Pape
Monsempron-Libos	Pantin	Riom
Mont de Marsan	Parentis en Born	Ris-Orangis
Mont Saint Aignan	Paris 12ème	Rive de Gier
Mont Saint Martin	Pauillac	Rives de l'AA (Gravelines)
Montargis	Paulhan	Roanne
Montataire	Pays de Fougères	Roeulx
Mont-Blanc	Pays de l'Arbresle	Rognac
Montbrison	Pays de Quintin	Romainville
Montceau les Mines	Pays de Retz	Romans/Bourg de Péage
Montchanin Torcy	Pecquencourt	Romilly sur Seine
Montelimar	Penmarc'h	Romorantin Lanthenay
Montfermeil	Penne sur Huveaune	Ronchin
Montgeron	Pertuis	Roquefort la Bedoule
Montigny en Gohelle	Pessac-Cestas	Roubaix
Montigny-les-Cormeilles	Petite Forêt	Roussillon
Montlouis sur Loire	Pézenas	Rouvroy
Montluçon	Piennes	Royan

Rueil-Malmaison	Sallaumines	Valenciennes/Marly
Ruelle	Salon de Provence	Vallée d'Ossau
Ruffec	Sanvignes les Mines	Vallées des Gaves
Sainghin en Mélantois	Saran	Vanrennes-Vauzelles
Sainghin en Weppes	Sarcelles	Varilhes
Sains en Gohelle	Sathonay/Fontaines/Saône	Vaulx en Velin
Saint Amand les eaux	Saulieu	Venarey-les-Laumes
Saint André	Scionzier	Vendin Oblinghem
Saint André de Cubzac	Seclin	Vendôme
Saint André de Sangonis	Sedan	Vendres
Saint André les Vergers	Sénart	Vénnissieux
Saint Avold	Senonches	Vermelles
Saint Bonnet le château	Septèmes les Vallons	Verrières-le-Buisson
Saint Chamond l'Horme	Sete-Bassin de Thau	Vienne
Saint Ciers sur Gironde	Sevran	Vierzon
Saint Cyr l'Ecole	Sèvres	Vieux Condé
Saint Denis	Sin le Noble	Vif
Saint Eloy les Mines	Sizun	Vilaines la Juhel
Saint Flour	Soissons	Villars
Saint Fons	Somain	Villefranche
Saint Gaudens	Sotteville les Rouen	Villefranche de Rouergue
Saint Genis Laval	Soustons	Villejuif
Saint Jean d'Ardières	Soyaux	Villeneuve d'Ascq
Saint Jean de Braye	Stains	Villeneuve le Roi
Saint Just en Chaussée	Sucy en Brie	Villeneuve sur Lot
Saint Just Saint Rambert	Sud Goëlo	Villepinte
Saint Lo	Sud-Grésivaudan	Villers le Bel
Saint Malo	Talange	Villers Saint Paul
Saint Martin de Crau	Talence	Villetaneuse
Saint Martin d'Hères	Ternay-Val d'Ozon	Villeurbanne
Saint Maur des Fosses	Tet Conflent	Villiers sur Marne
Saint Maximin	Thiais	Vitry en Artois
Saint Médard en Jalles	Thiant	Vitry sur Seine
Saint Nazaire	Thiers	Vitry-le-François
Saint Orens de Gameville	Thionville	Viviers
Saint Ouen	Thônes	Vizille
Saint Paul les Dax	Thouars	Voiron
Saint Pierre des Corps	Tilloy les Mofflaines	Wasquehal
Saint Pol sur Ternoise	Tocane	Wavrin
Saint Priest	Tonneins	Waziers
Saint Quentin	Tourcoing	Woippy
Saint Sulpice sur Lèze	Tournefeuille	Yenne
Sainte Foy les Lyon	Tournon	Yerres
Sainte Livrade sur Lot	Tours Nord	Yutz
Sainte Tulle/Corbières	Tourves	
Saint-Egrève	Tréguier	
Saintes	Tremblay en France	
Saint-Girons	Trets	
Saint-Herblain	Trith Saint Leger	
Saint-Julien	Uckange	
Saint-Pourçain sur Sioule	Ugine	
Saint-Sébastien sur Loire	Unieux	
Saint-Yrieix-la-Perche	Val d'Adour	





### 8 comités ont été sortis du périmètre d'intégration au cours de l'exercice 2022 :

- Comité de Bussy-Saint-Georges (77)
- Comité de Sainte-Geneviève-des-Bois (91)
- Comité de Bayeux (14)
- Comité de Châteauneuf-du-Faou (29) (en activité)
- Comité de Saint-Rémy-de-Provence (13)
- Comité de Mondragon (comptabilité soldée)
- Comité de Corté (comptabilité soldée)
- Comité de Tarbes Solidar'meubles (comptabilité soldée)

### 3 comités réintégrés ou réactivés en 2022 :

- Comité de Abbeville (80)
- Comité de Chatelaudrun-Plouagat (22)
- Comité de Champigny-sur-Marne (94) (réactivé)

### 3 comités créés en 2022 :

- Comité de Gerzat (63)
- Comité de Châteaubernard (16)
- Comité de Sucy-en-Brie (94)

## IV.4 ÉCARTS DE COMBINAISON

Le montant des écarts de combinaison au bilan au 31/12/2022 s'élève à **13,6 K€** contre **-27 K€** au 31/12/2021.

Ils se composent principalement de :

**+20 K€** Comptabilisation non réciproque d'une convention entre la fédération du Rhône et l'Association nationale

**-4 K€** Ecart de périmètre concernant 2 comités non intégrés en 2022 : les comités de Port-Louis (56) et de Châteauneuf du Faou (29)

**-2.4 K€** Ecart divers entre structures

IV  
Méthode et  
périmètre de  
combinaison



**Le montant des écarts de combinaison au compte de résultat au 31/12/2022 s'élève à 14 K€ contre 30 K€ au 31/12/2021.**

Les écarts correspondent principalement à :

**+20 K€** Comptabilisation non réciproque d'une convention entre la fédération du Rhône et l'Association nationale

**-18.6 K€** Ecart de périmètre entre 1 comité et sa fédération : le comité d'Abbeville (80), réintégré en 2022 et la fédération de la Somme

**+16.6 K€** Décalage d'une charge d'un projet « Rwanda et Palestine » prise en compte par la fédération de l'Isère en 2021 alors l'Association nationale comptabilise le produit en 2022

**-3 K€** Comptabilisation non réciproque d'une annulation des dettes antérieures entre le conseil de région Auvergne-Rhône-Alpes et la fédération du Rhône

**-1.7 K€** Ecart de périmètre concernant 2 comités non intégrés en 2022 : les comités de Port-Louis (56) et de Châteauneuf du Faou (29).

**+0.7 K€** Ecart divers entre structures





## V . Informations complémentaires

### V.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'est élevé à **0 euro** en 2022, la Secrétaire générale, le Trésorier, et le Secrétaire national en charge de la vie de l'association étant bénévoles.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2022 par les élus au Conseil d'Administration disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à à 272 789 €.

## V.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Association a retenu la comptabilisation des factures émises pendant l'exercice comme méthode d'enregistrement des coûts d'audit.

Les honoraires de Commissaires aux comptes inscrits en charges de l'exercice 2022 s'élèvent à **573 512 euros**.

Cabinet EXCO NEXIOM AUDIT, en charge du contrôle légal des comptes des fédérations du fonds de dotation	250 749
Cabinet Audit et Communication, en charge du contrôle légal des comptes des fédérations	157 822
Cabinet EXCO NEXIOM AUDIT au titre de la mission de contrôle légal des comptes de l'Association nationale, ainsi que des comptes combinés	122 400
Cabinet GESCO SA en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	9 674
BDO, en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	8 306
Cabinet BELENIELLI, en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	6 888
Cabinet SAFIGEC en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	5 325
Cabinet TSARAP, en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	4 320
Cabinet Experts ACC, en charge du contrôle des comptes d'une fédération	4 068
Cabinet EXCO NEXIOM AUDIT, au titre des services autres que la certification des comptes	3 960

V  
Informations  
complémentaires

## V.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### V.3.1 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE RETRAITE

**Méthode retenue :**

- Salariés en CDI
- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux d'évolution : 1 %
- Age de la retraite : 62 ans
- Taux de rotation moyen sur 3 ans.

Le montant total des IDR y compris celles de l'Association nationale s'élève à **1 252 380 euros** (dont Association nationale **764 621 euros**).



### V.3.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION NATIONALE

V  
Informations  
complémentaires

ENGAGEMENTS DONNÉS	2022	2021
Caution pour loyer structures départementales	47 040	47 040

ENGAGEMENTS REÇUS	ASSOCIATION NATIONALE	STRUCTURES SPF	2022	2021
Legs, donations (estimés à recevoir en pleine propriété)	1 990 487	596 971	2 587 457	3 053 346
Assurances-vie	557 797	20 507	578 304	58 416
Legs en nue-propriété			444 917	444 917

POSTE DU BILAN	VALEUR À L'ORIGINE	REDEVANCES PAYÉES			REDEVANCES RESTANT À PAYER			
		VALEUR FINANCIÉE	SOLDE INITIAL	DE L'EXERCICE	CUMULÉES	< À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	> À 5 ANS
Installation matériel et outillage	59 832	65 482	27 457	11 735	39 192	7 997	18 293	26 290
Autres	4 17 551	4 78 563	181 815	82 656	264 471	93 801	120 291	214 092
<b>TOTAL</b>	<b>4 77 383</b>	<b>5 44 045</b>	<b>209 272</b>	<b>94 391</b>	<b>303 663</b>	<b>101 798</b>	<b>138 584</b>	<b>240 382</b>

47

## REDEVANCES RESTANT À PAYER

EN EUROS	VALEUR RÉSIDUELLE	REDEVANCES RESTANT À PAYER		
		< À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	> À 5 ANS
Installation matériel et outillage	1 142	0	1 142	
Autres	16 430	3 249	13 180	
<b>TOTAL</b>	<b>17 571</b>	<b>3 249</b>	<b>14 322</b>	



## VI . Informations relatives au bilan

### VI.1 ACTIF

#### VI.1.1

#### MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

VI  
Informations  
relatives  
au bilan

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2022	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS EN 2022	DIMINUTIONS PAR CESSIONS OU MISES HORS SERVICE EN 2022	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022
Frais d'établissement	76 245	-	54 845	21 400
Autres immobilisations incorporelles	-	8 000	-	8 000
Donations temporaires d'usufruit	5 187 221	257 293	11 149	5 433 366
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	182 272	268 926	211 262	239 936
<b>Immobilisations incorporelles (I)</b>	<b>5 445 739</b>	<b>534 220</b>	<b>277 256</b>	<b>5 702 702</b>
Terrains	5 130 137	786 030	51 887	5 864 280
Agencements et aménagements de terrain	1 347 894	37 938	4 914	1 380 918
Constructions	70 503 962	4 184 182	456 587	74 231 556
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 168 397	1 036 794	267 363	10 937 829
Autres immobilisations corporelles :	27 168 591	5 473 255	1 263 075	31 378 771
Installations générales, agencements divers	5 166 360	612 545	271 448	5 507 457
Matériel de transport	15 457 645	4 029 369	836 032	18 650 982
Matériel de bureau et informatique	4 937 990	684 341	151 337	5 470 994
Mobilier	1 606 596	146 999	4 257	1 749 338
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	2 235 434	1 371 510	1 915 776	1 691 168
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 018 894	4 240 776	2 783 986	6 475 683
<b>Immobilisations corporelles (II)</b>	<b>121 573 309</b>	<b>17 130 484</b>	<b>6 743 588</b>	<b>131 960 205</b>
Autres titres immobilisés	231 710	2 346	150	233 906
Prêts	496 598	30 986	150	527 434
Autres	537 541	146 511	110 657	573 395
<b>Immobilisations financières (III)</b>	<b>1 265 850</b>	<b>179 842</b>	<b>110 957</b>	<b>1 334 735</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III) :</b>	<b>128 284 898</b>	<b>17 844 546</b>	<b>7 131 801</b>	<b>138 997 643</b>

La différence de 3 195 euros entre la clôture 2021 et l'ouverture 2022 correspond à la non intégration du comité de CHATEAUNEUF-DU-FAOU (29) ainsi que du Conseil de région CCHAMPAGNE ARDENNES.



## VI.1.2 MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

EN EUROS	MONTANT AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2022
Frais d'établissement	76 245	-	54 845	21 400
Donations temporaires d'usufruit	-	2 036	-	2 036
Autres immobilisations incorporelles	4 607 515	270 584	11 149	4 866 950
<b>Amortissement des Immobilisations incorporelles (I)</b>	<b>4 683 760</b>	<b>272 620</b>	<b>65 994</b>	<b>4 890 386</b>
Agencements et aménagements de terrain	901 680	105 520	798	1 006 403
Constructions	28 932 300	2 263 840	155 291	31 040 850
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 248 392	892 415	210 071	7 930 735
Autres immobilisations corporelles :	18 469 328	3 140 673	1 056 966	20 553 035
Installations générales, agencements divers	2 844 148	400 925	221 358	3 023 715
Matériel de transport	10 626 585	1 981 979	705 943	11 902 622
Matériel de bureau et informatique	3 698 716	99	127 732	4 228 976
Mobilier	1 299 879	776	1 933	1 397 722
<b>Amortissements des immobilisations corporelles (II)</b>	<b>55 551 700</b>	<b>6 402 448</b>	<b>1 423 126</b>	<b>60 531 023</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II) :</b>	<b>60 235 460</b>	<b>6 675 068</b>	<b>1 489 120</b>	<b>65 421 408</b>

La différence de 1 936 euros entre la clôture 2021 et l'ouverture 2022 correspond à la non intégration du comité de CHATEAUNEUF DU FAOU (29) ainsi que du Conseil de région CHAMPAGNE ARDENNES

VI  
Informations  
relatives  
au bilan

## VI.1.3 IMMOBILISATIONS INALIÉNABLES

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé). En 2022, il n'y a pas d'immobilisations inaliénables détenues par le SPF.

## VI.1.4 DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

Les donations temporaires d'usufruit au 31 décembre 2022 concernent des droits d'auteur par acte signé le 30 novembre 2022 pour une période de 10 ans, rétroactivement du 16 juin 2020 au 15 juin 2030 inclus. La valorisation à la valeur vénale est telle qu'indiquée dans l'acte, soit 8 000 euros. L'amortissement au 31 décembre 2022 est de 2 036,16 euros.

## VI.1.5 BIENS REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2022	MONTANT BRUT AU 31/12/2022
Biens reçus par legs et donations destinés à l'Association nationale	4 015 212	212 413	3 802 799	3 976 255
Biens reçus par legs et donations aux fédérations et comités	2 460 471	143 500	2 316 971	1 042 639
<b>TOTAL</b>	<b>6 475 683</b>	<b>355 913</b>	<b>6 119 770</b>	<b>5 018 894</b>

## Dépréciations des biens reçus par legs et donations

DESTINÉS À L'ASSOCIATION NATIONALE	MONTANT
D'AUSSAGUEL RAYMOND	167 939
CUNY FRANCK	30 000
CHAVEY PIERRE	11 641
GIRIN RAYMOND	987
LADOR SUZANNE	772
CLERMONT JACQUES	650
SIEBERT AUGUSTA	178
CUSSAC PHILIPPE	167
LEMOINE PHILIPPE	80
<b>TOTAL</b>	<b>212 413</b>

DESTINÉS AUX FÉDÉRATIONS ET COMITÉS	MONTANT
PUJOL Paule	105 000
MICAEIAN BERNADETTE - FD13	38 000
PARRY JACQUES - FD27	500
<b>TOTAL</b>	<b>143 500</b>

## VI.1.6 VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS

EN EUROS	MONTANT AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2022
Dépréciations des immobilisations corporelles	407 302	149 244	200 632	355 913
Dépréciations des immobilisations financières	55 750	4 870	4 870	55 750
Dépréciations des stocks	211 088	19 572	9 375	221 285
Dépréciations des comptes clients et autres créances	282 328	373 226	363 994	291 559
<b>TOTAL</b>	<b>956 467</b>	<b>546 912</b>	<b>578 872</b>	<b>924 507</b>

## VI.1.7 STOCKS

EN EUROS	STOCKS AU 01/01/2022	REPRISE DE STOCKS AU 31/12/2022	NOUVEAUX STOCKS AU 31/12/2022	STOCKS AU 31/12/2022
Stocks des autres approvisionnements	74 564	74 564	94 660	94 660
Stocks des marchandises	773 750	781 734	539 996	532 012
<b>TOTAL</b>	<b>848 314</b>	<b>856 298</b>	<b>634 656</b>	<b>626 671</b>

## VI.1.8 CRÉANCES AU 31/12/2022

EN EUROS	2022	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	1 931 104	1 931 104	
Participations*	0		0
Autres titres immobilisés*	807 301		807 301
Prêts*	527 434		527 434
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	320 874	320 874	
Créances clients et comptes rattachés	514 634	514 634	
Autres créances	16 189 097	16 189 097	
	Personnel	24 852	24 852
	Sécurité sociale et organismes sociaux	145 089	145 089
	État et autres collectivités publiques	12 928 903	12 928 903
	Autres	3 090 253	3 090 253
Créances reçues par legs ou donations	4 995 503	4 995 503	
Charges constatées d'avance	1 110 226	1 110 226	
<b>TOTAL</b>	<b>26 396 175</b>	<b>25 061 439</b>	<b>1 334 735</b>

VI  
Informations  
relatives  
au bilan

\* En 2022, la répartition n'a pu être établie.

## VI.1.9 DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR 2022

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2022	
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	252	
Autres créances	13 059 659	
	Personnel	9 798
	Sécurité sociale et organismes sociaux	126 965
	Etat et autres collectivités publiques	12 910 160
	Autres	12 736
Produits à recevoir	2 387 214	
<b>TOTAL</b>	<b>15 447 125</b>	

## VI.1.10 MOUVEMENTS DES PLACEMENTS ET DISPONIBILITÉS 2022

EN EUROS		MONTANT EN DEBUT D'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
Valeurs mobilières de placement		87 925 043	79 721 987
	Placements divers	84 596 747	76 107 369
	OPCVM	3 328 296	3 614 618
Comptes courants		47 344 660	69 867 941
Caisses		1 240 445	1 244 510
	<b>TOTAL</b>	<b>136 510 148</b>	<b>150 834 438</b>

La différence de **7 798 euros** entre la clôture 2021 et l'ouverture 2022 correspond à la non intégration du comité de CHATEAUNEUF DU FAOU (29).

## VI.1.11 DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE INSCRITES AU BILAN

EN EUROS	2022
Exploitation courante	1 110 226
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 110 226</b>

VI  
Informations  
relatives  
au bilan

## VI.2 PASSIF

### VI.2.1 VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU PAGE SUIVANTE)

Le tableau de variation des fonds propres des comptes combinés est établi selon le règlement 99-02 de l'ANC.

VI.2.1  
VARIATION DES FONDS PROPRES

EN EUROS	FONDS ASSOCIATIF	PROJET ASSOCIATIF ET AUTRE RÉSERVES	REPORT À NOUVEAU	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	ÉCART DE RÉÉVALUATION	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
<b>Situation à la clôture des comptes combinés 2020 (0)</b>	<b>27 355 845</b>	<b>10 880 994</b>	<b>60 800 709</b>	<b>25 649 394</b>	<b>8 102 825</b>	<b>176 491</b>	<b>132 966 257</b>
Mouvements dus à :							
- périmètre de combinaison (1)	364 130	- 6 291		- 520 137	0	0	- 182 701
- affectation du résultat	0	12 331 206	- 20 404	- 25 095 740	0	0	0
- autres mouvements (2)	- 34 1394	- 263 061	12 764 534	- 33 517	4 245 612	0	5 085 119
- résultat de l'exercice			1 477 479	16 004 362			16 004 362
<b>Situation à la clôture des comptes combinés 2021 (0)</b>	<b>27 378 581</b>	<b>22 942 848</b>	<b>75 022 318</b>	<b>16 004 362</b>	<b>12 348 436</b>	<b>176 491</b>	<b>153 873 036</b>
Mouvements dus à :							
- périmètre de combinaison (1)	247 897	0	- 881 805	- 684 427	0	0	- 1 318 335
- affectation du résultat	0	12 610 009	2 587 442	- 15 197 451	0	0	0
- autres mouvements (2)	- 317 045	- 193 039	2 228 461	- 122 484	474 237	0	2 070 130
- résultat de l'exercice				12 230 007			12 230 007
<b>Situation à la clôture des comptes combinés 2022</b>	<b>27 309 433</b>	<b>35 359 818</b>	<b>78 956 416</b>	<b>12 230 007</b>	<b>12 822 673</b>	<b>176 491</b>	<b>166 854 838</b>

Présentation générale

(0) Situation à la clôture des comptes selon le périmètre de combinaison

(1) Mouvements inhérents aux variations de périmètre

(2) Écritures de régularisations (transformations de comités en antenne, écritures de finalisation de la combinaison) ayant impacté les comptes de capitaux;



LISTE DES STRUCTURES REPRESENTANT PLUS DE 1% DES FONDS PROPRES  
DE L'UNION NATIONALE POUR 2022

VI  
Informations  
relatives  
au bilan

STRUCTURES		MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	POIDS AU SEIN DES CAPITAUX PROPRES DE L'ASSOCIATION
NAT	Association nationale	35 336 564	21,18%
F59	Fédération du Nord	7 185 438	4,31%
F75	Fédération de Paris	4 778 483	2,86%
F13	Fédération des Bouches du Rhône	2 994 604	1,79%
F51	Fédération de la Marne	2 980 827	1,79%
F33	Fédération de la Gironde	2 887 963	1,73%
F44	Fédération de Loire-Atlantique	2 745 958	1,65%
F69	Fédération du Rhône	2 742 492	1,64%
F93	Fédération de Seine Saint-Denis	2 357 547	1,41%
F87	Fédération de la Haute-Vienne	2 205 352	1,32%
F91	Fédération de l'Essonne	2 161 900	1,30%
F31	Fédération de la Haute Garonne	1 981 875	1,19%
F67	Fédération du Bas Rhin	1 924 352	1,15%
F07	Fédération de l'Ardèche	1 923 027	1,15%
F94	Fédération du Val-de-Marne	1 675 402	1,00%

## VI.2.2 VARIATIONS DES FONDS REPORTÉS

EN EUROS	FONDS REPORTÉS AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS : REPORTS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE (SUITE À L'UTILISATION)	FONDS REPORTÉS AU 31/12/2022
Fonds reportés liés aux legs et donations non dédiés, destinés à l'Association nationale	4 902 200	3 152 923	3 194 521	4 860 602
Fonds reportés liés aux legs et donations dédiés, destinés à l'Association nationale	72 104	453 938	255 882	270 159
Fonds reportés liés aux legs et donations non dédiés, destinés aux Fédérations et Comités	1 070 909	2 017 084	854 492	2 233 502
Fonds reportés liés aux legs et donations dédiés, destinés aux Fédérations et Comités	2 387	296 627	7 077	291 936
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit au profit de l'Association Nationale	0	8 000	2 036	5 964
<b>TOTAL</b>	<b>6 047 600</b>	<b>5 928 571</b>	<b>4 311 972</b>	<b>7 662 163</b>

## VI.2.3 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIÉS

EN EUROS	ÉTAT DES FONDS DEDIÉS AU 01/01/2022	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR RESSOURCES DEDIÉES	ÉTAT DES FONDS DEDIÉS AU 31/12/2022
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	9 138 410	3 422 032	4 225 890	8 334 552
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	8 581 312	14 689 285	6 871 157	16 399 440
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	17 847 042	5 262 046	4 070 277	19 038 811
<b>TOTAL</b>	<b>35 535 527</b>	<b>23 373 363</b>	<b>15 167 324</b>	<b>43 772 803</b>

La différence de **806 euros** entre la clôture 2021 et l'ouverture 2022 correspond à la non intégration du comité de CHATEAUNEUF DU FAOU (29).

Ces variations intègrent des écritures de régularisations enregistrées par les comptes de racine 67 et 77 et dont l'impact est d'environ de **80 K€**.

Les fonds disponibles au 31/12/2022 s'élèvent à **43,8 millions d'euros** (France 77% et Monde 23%) dont **3,9 millions d'euros sont dédiés à des investissements** et seront utilisés au même rythme et sur la même durée que l'immobilisation financée.

**3,07 millions d'euros** (ou 7 % du total des fonds dédiés) n'ont pas été mouvementés depuis au minimum 2 ans.

La répartition géographique est la suivante :

- **3 036 K€** concernant la solidarité en France (99 %)
- **39 K€** concernant la solidarité dans le Monde (1 %)

## VI.2.4 VARIATIONS SUR PROVISIONS

EN EUROS	MONTANT AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU 31/12/2022
Provisions pour risques	545 527	532 828	85 167	993 188
<b>TOTAL</b>	<b>545 527</b>	<b>532 828</b>	<b>85 167</b>	<b>993 188</b>

Les dotations aux provisions 2022 s'élèvent à **532 828 euros** et correspondent à des dotations constituées par l'Association Nationale :

- **80 400 euros** au titre des risques en matière d'emploi
- **452 428 euros** au titre des autres risques, notamment liés à des successions

Les reprises aux provisions 2022 s'élèvent à **85 167 euros** et correspondent à :

- Une reprise de **79 702 euros** de l'Association nationale, notamment liée à une succession
- Une reprise de **5 465 euros** de la fédération de l'Aude

VI  
Informations  
relatives  
au bilan

## VI.2.5 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

EN EUROS	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2022	REMBOURSEMENT AU COURS DE L'ANNÉE	NOUVEL EMPRUNT AU COURS DE L'ANNÉE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 929 947	1 715 734	2 113 796	11 328 009
<i>Emprunts</i>	<i>10 927 668</i>	<i>1 713 828</i>	<i>2 112 088</i>	<i>11 325 927</i>
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	<i>2 280</i>	<i>1 906</i>	<i>1 709</i>	<i>2 082</i>
<b>TOTAL</b>	<b>10 929 947</b>	<b>1 715 734</b>	<b>2 113 796</b>	<b>11 328 009</b>

EN EUROS	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2022	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2022
Compte courant au passif	11	0
Dépôts et cautionnements reçus	1 348	892
<b>TOTAL</b>	<b>1359</b>	<b>892</b>



## VI.2.6 DETTES AU 31/12/2022

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2022	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 328 901	2 974	11 325 927
Emprunts*	11 325 927		11 325 927
Intérêts courus sur emprunts	2 082	2 082	
Dettes financières	892	892	
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 982 739	4 982 739	
Dettes des legs ou donations	1 231 980	1 231 980	
Dettes fiscales et sociales	6 238 482	6 238 482	
Personnel	2 346 366	2 346 366	
Sécurité sociale et organismes sociaux	3 313 318	3 313 318	
État et autres collectivités publiques	578 797	578 797	
Dettes sur immobilisations	266 281	266 281	
Autres dettes	951 680	951 680	
Produits constatés d'avance	2 973 669	2 973 669	
<b>TOTAL</b>	<b>27 973 732</b>	<b>16 647 805</b>	<b>11 325 927</b>

\* En 2022, la répartition n'a pu être établie.

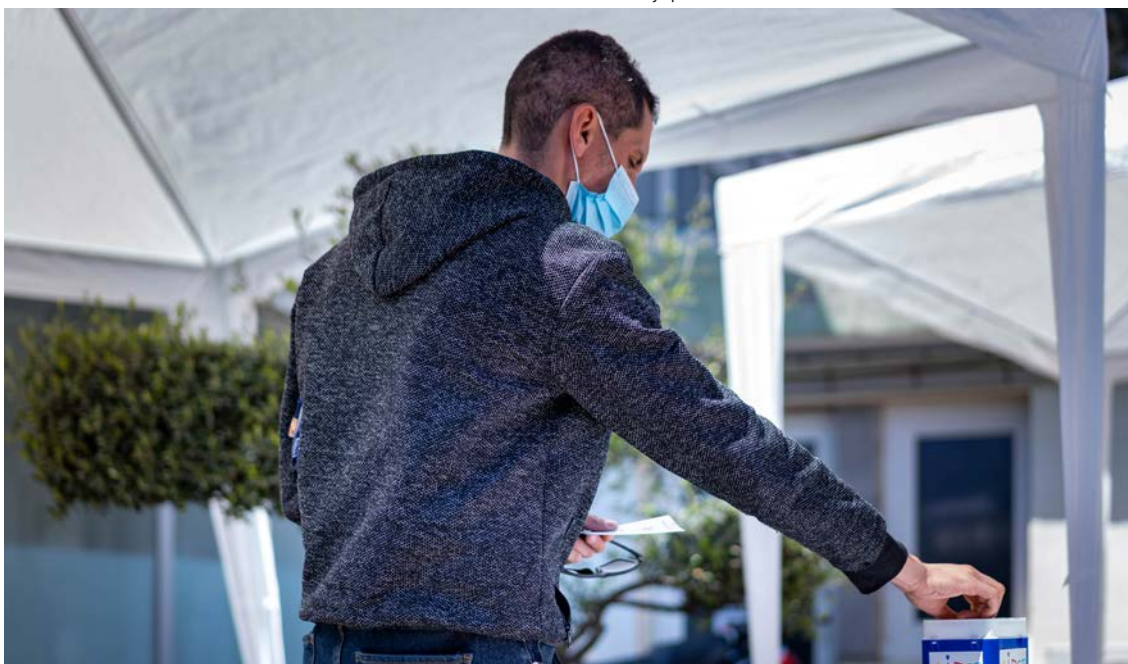
## VI.2.7 DÉTAIL DES CHARGES RATTACHÉES À L'EXERCICE 2022 ET INSCRITES AU BILAN

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2022
Intérêts courus sur emprunts	2 082
Fournisseurs – Factures non parvenues	571 820
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer)	3 171 464
Personnel	2 145 802
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 025 662
Dettes sur immobilisation – Factures non parvenues	13 075
Autres charges à payer	841 728
<b>TOTAL</b>	<b>4 600 169</b>

VI  
Informations  
relatives  
au bilan

## VI.2.8 DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE INSCRITS AU BILAN

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2022
Exploitation courante	2 973 668
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 973 668</b>



## VII . Informations relatives au compte de résultat

### VII.1

#### DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION

VII  
Informations  
relatives  
au compte  
de résultat

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2022
Subventions d'investissement obtenues en 2022 (inscrites au bilan)	1 528 251
Subventions internationales	144 944
Subventions ministérielles	15 261 488
Subventions régionales	2 218 520
Subventions départementales	8 760 844
Subventions communales	5 135 194
Subventions des autres établissements publics (dont CAF et ANCV)	4 131 879
Subventions publiques diverses	750 985
Subventions emplois aidés	2 463 887
<b>TOTAL</b>	<b>40 395 992</b>

## VII.2

### TABLEAU DE SUIVI DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

EN EUROS	ENTITÉ BÉNÉFICIAIRE	ASSOCIATION NATIONALE	AUTRES STRUCTURES DE L'UNION
<b>Produits</b>			
Assurances-vie perçues		1 966 666	574 355
Produits de legs ou donations		3 597 951	2 290 206
Prix de vente des biens reçus par legs et donations		2 049 792	481 550
Reprises des dépréciation d'actifs reçus par legs et donations		183 332	17 300
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		3 450 403	859 182
<b>Charges</b>			
Valeur nette comptable des biens cédés reçus par legs et donations		- 2 072 316	- 463 479
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations		- 110 744	- 38 500
Report en fonds reportés liés aux legs et donations		- 3 606 861	- 2 313 711
	<b>Solde</b>	<b>5 458 224</b>	<b>1 406 905</b>
Autres produits de legs liés aux legs et donations		34 141	9 765
Charges de gestion temporaires		9 590	
Honoraires liés aux legs et donations		- 103 319	- 50 025
	<b>Solde</b>	<b>- 45 697</b>	<b>- 12 425</b>
<b>Produits nets (y compris produits de gestion et après déduction des charges de gestion)</b>		<b>- 105 285</b>	<b>- 52 685</b>
		<b>5 352 939</b>	<b>1 354 220</b>
<b>Assurances-vie encaissées directement par les structures</b>		<b>9 344</b>	<b>107 455</b>
<b>Reversements enregistrés en 2022 en faveur des structures de l'Union</b>			
Reversements en faveur des fédérations sur legs, donations et assurances-vie enregistrés en 2022			1 343 690
Reversements effectués en 2022			432 616
<b>Legs et donations enregistrés au bilan et non réalisés au 31/12/2022</b>		<b>5 136 725</b>	<b>2 525 438</b>

VII  
Informations  
relatives  
au compte  
de résultat

Dont 5 964 euros de donation temporaire d'usufruit.



VII  
Informations  
relatives  
au compte  
de résultat

## VII.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes combinés 2022 est positif de **1 807 840 euros** :

### Produits exceptionnels

EN EUROS	MONTANT	%
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	1 390 919 €	47%
Produits d'éléments d'actifs cédés	834 838 €	28%
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	457 172 €	16%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	156 086 €	5%
Transfert de charges exceptionnelles	90 410 €	3%
<b>TOTAL</b>	<b>2 929 425 €</b>	

### Charges exceptionnelles

EN EUROS	MONTANT	%
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	595 031 €	53%
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	413 732 €	37%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	111 404 €	10%
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	1 418 €	0%
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 121 585 €</b>	

VII  
Informations  
relatives  
au compte  
de résultat

## VII.4 EFFECTIF

Au 31 décembre 2022 : **610 personnes** étaient employées en CDI au niveau de l'Union.



## VIII . Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

VIII  
CROD  
et CER

### VIII.1

#### COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

**COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1-PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations				
1.2 Dons, legs et mécénat	0	0	0	0
- Dons manuels	37 930 742	37 930 742	34 386 169	34 386 169
- Legs, donations et assurances-vie	7 032 928	7 032 928	8 863 297	8 863 297
- Mécénat	6 402 827	6 402 827	6 406 709	6 406 709
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	87 579	87 579	91 331	91 331
<b>2-PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations statutaires	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	246 029		112 874	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 364 030		2 684 920	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	43 624 883		37 892 764	
<b>3-SUBVENTIONS</b>	40 303 180		27 783 253	
<b>4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	95 168	0	153 707	0
<b>5-UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	15 048 115	4 062 829	15 315 509	3 984 352
<b>TOTAL</b>	<b>154 135 481</b>	<b>55 516 905</b>	<b>133 690 533</b>	<b>53 731 858</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1-MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	83 000 866	45 001 591	75 163 795	46 479 135
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	206 979	31 708	147 488	26 401
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	4 916 138	2 285 844	2 496 997	654 268
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	4 860 764	2 260 097	3 329 098	872 298
<b>2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 056 980	0	5 668 560	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 719 753	0	2 501 448	0
<b>3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	16 177 246	0	15 160 657	0
<b>4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	632 900	0	99 676	0
<b>5-IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>				
<b>6-REPORT EN FONDS DEDIÉS DE L'EXERCICE</b>	23 333 848	5 253 662	13 118 452	3 469 518
<b>TOTAL</b>	<b>141 905 474</b>	<b>54 832 902</b>	<b>117 686 171</b>	<b>51 501 620</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>12 230 007</b>	<b>684 003</b>	<b>16 004 362</b>	<b>2 230 238</b>

VIII  
CROD  
et CER

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
- Bénévolat	129 536 081	129 536 081	106 669 750	106 669 750
- Prestations en nature	18 988 395	18 988 395	19 727 786	19 727 786
- Dons en nature	103 011 011	103 011 011	99 985 302	99 985 302
<b>2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	10 358 753		3 376 495	
<b>3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
- Prestations en nature	11 348 218		10 752 776	
- Dons en nature	32 115 601		45 159 922	
<b>TOTAL</b>	<b>305 358 059</b>	<b>251 535 487</b>	<b>285 672 031</b>	<b>226 382 838</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
- Réalisées en France	245 770 410	207 797 640	233 847 345	191 105 612
- Réalisées à l'étranger	16 774 196	12 312 404	10 355 593	7 049 085
<b>2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	15 058 210	11 052 856	14 521 782	9 885 023
<b>3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	27 755 243	20 372 587	26 947 311	18 343 118
<b>TOTAL</b>	<b>305 358 059</b>	<b>251 535 487</b>	<b>285 672 031</b>	<b>226 382 838</b>





## PRODUITS 2022 PAR ORIGINE

### PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

**51 454 076 €**

#### DONS, LEGS ET MÉCÉNAT COLLECTÉS

**51 366 497 €**

#### DONS MANUELS NON DEDIÉS

**22 253 812 €**

Ces dons sont ceux pour lesquels le donateur ne s'est pas prononcé quant à l'utilisation.

#### DONS MANUELS DEDIÉS

**8 346 440 €**

Ces dons représentent les dons pour lesquels le donateur s'est prononcé quant à l'utilisation : activité, zone géographique...

#### DONS MANUELS AFFECTÉS

**5 603 770 €**

Ces dons sont affectés par l'organe délibérant et/ ou se confondent avec l'objet social du SPF. Ils ne font pas l'objet de fonds dédiés conformément au règlement de l'ANC n°2018-06.

#### DONS PAR ABANDONS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BÉNÉVOLES

**1 719 272 €**

#### RÉGULARISATION DES FONDS DEDIÉS SUR DONS MANUELS DES PARTICULIERS

**7 448 €**

#### LEGS ET AUTRES LIBÉRALITÉS NON AFFECTÉS

**7 032 928 €**

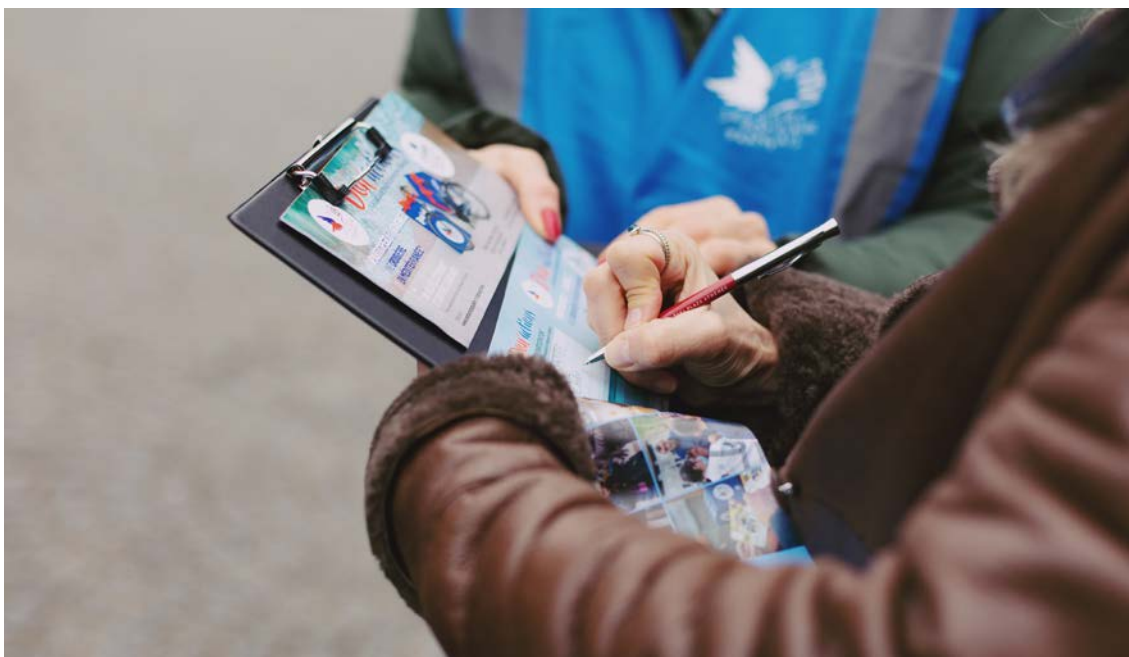
Tous les legs, donations ou assurances vies sont administrés par l'association nationale.

Conformément aux vœux du testateur, les fonds après règlement du dossier sont remis à la disposition immédiate de la structure précisément instituée dans le testament, la donation ou l'assurance vie.

#### MÉCÉNAT

**6 402 827 €**

Il s'agit des dons financiers émanant des entreprises qu'ils soient dédiés ou non.



VIII  
CROD  
et CER

## AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC **87 579 €**

Cette rubrique comprend les quotes-parts de générosité du public reçues et les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

## PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

PARRAINAGE DES ENTREPRISES  
**246 029 €**

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SANS  
CONTREPARTIE  
**3 364 030 €**

Cette rubrique comprend notamment les dons financiers des fondations et associations.

AUTRES PRODUITS NON LIÉS  
À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC  
**43 624 883 €**

Cette rubrique regroupe notamment les recettes des initiatives de collecte populaire menées par l'association, la participation des personnes accueillies aux activités du SPF, les ventes de marchandises et de prestations de services, les autres produits financiers, les plus ou moins-values de cession d'actifs, les transferts de charge, les autres produits de gestion courante, les régularisations sur fonds dédiés.



## SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

**40 303 180 €**

Cette rubrique regroupe les soutiens financiers d'exploitation accordés à l'association par l'Etat et les établissements publics à tous les échelons ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

## UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS

**15 048 115 €**

Cette rubrique correspond aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées à la fin de l'exercice précédent. Pour le détail des sommes utilisées en 2022, se reporter à l'annexe "fonds dédiés" du bilan.

VIII  
CROD  
et CER

## REPRISES DE PROVISIONS

**95 168 €**

Cette rubrique regroupe toutes les reprises de provisions, conformément au compte de résultat.



## CHARGES 2022 PAR DESTINATION

### MISSIONS SOCIALES

**92 984 747 €**

VIII  
CROD  
et CER

#### MISSIONS SOCIALES EN FRANCE

**83 207 845 €**

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Père Noël Verts, Journées des Oubliés des Vacances ...
- Activités de solidarité liées aux urgences
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

En 2022, les dépenses encore liées aux conséquences de la crise sanitaire est de 4% en baisse par rapport à l'année dernière qui était de 11%.

#### MISSIONS SOCIALES DANS LE MONDE

**9 776 902 €**

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité dans les domaines suivants : alimentaire, logement, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, Père Noël Vert, soutien aux activités économiques
- Activités de solidarité liées aux urgences
- Le développement des actions de solidarité internationale dans toutes les structures SPF et de l'audience du SPF à l'international
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

En 2022, il faut noter que 35% de ces dépenses sont liées aux conséquences de la guerre en Ukraine.



## FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

**8 776 734 €**

### FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

**6 056 980 €**

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Recherche et suivi des legs,
- Conception, réalisation et envoi de publipostages,
- Frais de traitement des dons et des reçus fiscaux
- Campagne du Don'actions
- Frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises

### FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES

**2 719 754 €**

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Organisation d'initiatives, braderies
- Initiatives liées à la campagne du Don'actions
- Frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations
- Frais de recherche de subventions publiques



## FRAIS DE FONCTIONNEMENT

**16 177 246 €**

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux
- Administration générale (y compris les coûts de fonctionnement des services généraux et des services comptable et financier)
- Communication (dépliants, affiches et informations générales sur le SPF, matériel de signalétique, service de la communication et des relations presse etc...)
- Mensuel du SPF "Convergence" et coût de gestion du site internet
- Frais de tenue des réunions du Conseil d'Administration, du Secrétariat National et de la Commission Financière Nationale
- Direction générale

## REPORT EN FONDS

**DÉDIÉS DE L'EXERCICE**

**23 333 848 €**

Cette rubrique correspond aux reports de fonds dédiés conformément au compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2022 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité.

Pour le détail des sommes reçues en 2022 et non encore dépensées au 31/12/2022, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

## DOTATIONS AUX PROVISIONS

**632 900 €**

Cette rubrique regroupe toutes les dotations aux provisions, conformément au compte de résultat.



## VIII.2. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

VIII  
CROD  
et CER

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1. Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un excédent de **684 003 €** sur 2022 pour les seuls fonds liés à la générosité du public. Cela s'explique par l'élan de solidarité constaté cette année en raison de la crise sanitaire. Ces fonds seront indispensables pour permettre au Secours populaire français de répondre, à son échelle, aux conséquences de la crise sanitaire et à l'augmentation de la pauvreté en France, mais aussi à l'étranger causée par cette pandémie.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève à **11 310 107 €**.

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1-MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1-RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	45 001 591	46 479 135			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	31 708	26 401	1.2 Dons, legs et mécénat		
			- Dons manuels	37 930 742	34 386 169
			- Legs, donations et assurances-vie	7 032 928	8 863 297
			- Mécénat	6 402 827	6 406 709
1.2 Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées par l'organisme	2 285 844	654 268			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 260 097	872 298	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	87 579	91 331
<b>2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
<b>3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	0	0			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>49 579 240</b>	<b>48 032 102</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>51 454 076</b>	<b>49 747 506</b>
<b>4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5-REPORT EN FONDS DEDIEÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>5 253 662</b>	<b>3 469 518</b>	<b>3-UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>4 062 829</b>	<b>3 984 352</b>
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>684 003</b>	<b>2 230 238</b>	<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>55 516 905</b>	<b>53 731 858</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 516 905</b>	<b>53 731 859</b>
			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>11 310 107</b>	<b>9 079 869</b>
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	684 002	2 230 238
			(-) Investissements et (+) d'investissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>11 994 109</b>	<b>11 310 107</b>

VIII  
CROD  
et CER



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - EMPLOIS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - RESSOURCES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		
- Réalisées en France	207 797 640	191 105 612	- Bénévolat	129 536 081	106 699 750
- Réalisées à l'étranger	12 312 404	7 049 085	- Prestations en nature	18 988 395	19 727 786
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	11 052 856	9 885 023	- Dons en nature	103 011 011	99 985 302
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	20 372 587	18 343 118			
<b>TOTAL</b>	<b>251 535 487</b>	<b>226 382 838</b>	<b>TOTAL</b>	<b>251 535 487</b>	<b>226 382 838</b>
			<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>EXERCICE 2022</b>	<b>EXERCICE 2021</b>
			<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>17 847 042</b>	<b>18 374 576</b>
			(-) UTILISATION	4 070 277	3 997 845
			(+) REPORT	5 262 046	3 469 518
			<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>19 038 811</b>	<b>17 846 250</b>

Ressources liées à la générosité du public au 01/01/2022:

STRUCTURES	MONTANT
Association Nationale	9 179 037
Fédération de PARIS	1 191 444
Fédération de la SEINE ST DENIS	273 736
Fédération du HAUT RHIN	145 047
Fédération de L' AISNE	133 752
Fédération de la SAVOIE	79 318
Comité de ST POURCAIN S/SIOULE	74 849
Comité de Corbeil-Essonnes et Environs	63 603
Fédération de L'ARDECHE	44 708
Comité de NOYELLE GODAULT	40 014
Fédération des électriciens gaziers	21 120
Fédération des YVELINES	15 643
Comité de ST AVOLD	12 877
Bretagne	6 911
Comité de ANTONY	4 969
Comité de de Lamotte-Beuvron	2 526
Fédération des HAUTS DE SEINE	2 507
Comité de LA VALLÉE DE L'ARVE	2 168
Fédération des CÔTES D'ARMOR	1 648
Comité de MONTLUCON	1 241
Comité d'Hauteville-Lompnes	1 138
Comité de CHENOVE	1 098
Fédération du BAS RHIN	1 056
Comité de BASTIA	1 011
Fédération de la SARTHE	982
comité de Ternay-Val d'Ozon	856
Fédération du DOUBS	797
Comité de EDF LE HAVRE 2	670
Fédération des HAUTES PYRENEES	582
Conseil de Région Normandie	555
Comité de MONTELMAR	537
Fédération de la VIENNE	530
Comité du DIOIS	490
Fédération du LOIR ET CHER	474
Comité de HAYANGE	460
Comité de PIERRELATTE	440
Fédération de la CÔTE BASQUE	352
Fédération de L'YONNE	336
Comité de Saint Malo	299
Comité de BOBIGNY	184
Comité de Epinay-sur-Orge	73
Comité de ROMANS / BOURG DE PEAGE	68
<b>TOTAL</b>	<b>11 310 107</b>

VIII  
CROD  
et CER

La variation d'investissements et désinvestissement pour l'année 2022 est à 0 €.

Compte tenu d'un excédent de la générosité du public de l'exercice de 684 003 €, ces ressources (hors fonds dédiés) non affectées et non consommées en fin d'année 2022 sont de 11 994 109 €.

## Ressources liées à la générosité du public au 31/12/2022

STRUCTURES	MONTANT
Association Nationale	10 068 205
Fédération de PARIS	1 136 668
Fédération de la SEINE ST DENIS	213 419
Fédération de l'ARDECHE	208 964
Fédération de la SAVOIE	153 267
Comité de ST POURCAIN S/SIOULE	40 331
Fédération du HAUT RHIN	36 706
Fédération de l' AISNE	33 480
Comité de NOYELLE GODAULT	30 816
Fédération des électriciens gaziers	27 370
Comité de ST AVOLD	9 544
Comité de EPERNAY	6 498
Comité de Couëron	5 713
Comité d'ÉCHASSIÈRES	3 659
Comité de CLICHY S/BOIS	3 513
Fédération des HAUTS DE SEINE	2 527
Comité de LE THILLOT	2 441
Comité de CHAMPIGNY SUR MARNE	1 518
Fédération du BAS RHIN	1 486
Comité de AUDINCOURT	1 448
Comité de ST OUEN	1 394
Comité de LA VALLÉE DE L'ARVE	1 358
Comité de CHATELLERAULT	1 193
FEDERATION de Dordogne	956
Comité de CABESTANY	841
Fédération de la CÔTE BASQUE	476
Comité EDF GDF Paris Grande couronne	474
Comité de ROMILLY S/SEINE	222
Fédération de la SOMME	196
Fédération du LOIR ET CHER	190
Comité de COLOMBES	115
Comité de ISSOIRE	39
Comités des Portes de l'Isère	-920
<b>TOTAL</b>	<b>11 994 109</b>

VIII  
CROD  
et CER

Les fonds dédiés liés à la générosité du public s'élèvent au 01/01/2022 à **17 847 042 €** (compte tenu de la variation du périmètre il ne reprend pas les chiffres du solde final de l'année dernière), et au 31/12/2022 à **19 038 811€**

Ci-dessous, **le détail des fonds dédiés en fin d'exercice** :

STRUCTURES	MONTANT AU 31/12/2022
Association Nationale	12 446 201
Fédération de PARIS	1 350 856
Fédération de l'ISERE	453 794
Fédération du TARN	420 411
Fédération des ALPES MARITIMES	249 932
Fédération du NORD	249 846
Fédération des BOUCHES DU RHÔNE	243 558
Fédération des CÔTES D'ARMOR	229 531
Fédération de la NIEVRE	191 205
Fédération du CANTAL	180 091
Fédération de la SAVOIE	163 114
Fédération du PUY DE DÔME	155 491
Fédération de la SEINE ST DENIS	143 916
Fédération de la LOIRE	121 622
Comité de BEZIERS	116 873
Fédération de la MANCHE	113 034
Fédération du GARD	98 748
Fédération du PAS-DE-CALAIS	98 493
Fédération de la CÔTE D'OR	93 516
Fédération du TARN ET GARONNE	74 701
Comité de LE TEIL	74 500
Comité de MONT – BLANC	72 271
Comité de VILLENEUVE S/LOT	69 934
Fédération de l'AIN	64 688
Fédération des électriciens gaziers	62 226
Fédération de la CHARENTE	62 176
Fédération du BAS RHIN	54 431
Fédération du livre de la presse et de la communication	52 833
Fédération de l'ORNE	52 728
Fédération du VAL DE MARNE	51 573
Fédération de la SARTHE	47 289
Fédération des HAUTS DE SEINE	45 903
Fédération du RHÔNE	44 479
Fédération du MORBIHAN	39 191
Fédération de la DRÔME	34 833
Fédération du LOIR ET CHER	34 361
Fédération du HAUT RHIN	31 289
Comité de COMITE DU 12ème	30 954
Fédération des HAUTES PYRENEES	30 079
Fédération du FINISTERE	28 608
Fédération de la GIRONDE	26 716
Fédération de HAUTE SAVOIE	24 101
Fédération du BEARN	22 734
Fédération des YVELINES	21 587
Fédération de la VENDEE	19 490
Fédération de la HAUTE GARONNE	19 220
Fédération de l'INDRE ET LOIRE	17 850
Fédération de l'ALLIER	16 208
Fédération de la MAYENNE	15 279
Fédération de l'ARDECHE	15 199
Fédération de l'ILLE ET VILAINE	15 164

## STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2021

Fédération de l'EURE	15 145
FEDERATION de Dordogne	13 934
Fédération du VAL D'OISE	13 851
Fédération du MAINE ET LOIRE	13 755
Fédération de la SEINE ET MARNE	13 384
Comité de CASTRES	13 177
Fédération de l'INDRE	11 584
Fédération de la CORREZE	11 347
Comité de VIENNE	11 121
Comité de Vaucluse	11 049
Fédération de la Corse	10 954
Fédération de la SOMME	10 741
Fédération de l'HERAULT	10 530
Comité de VILLEURBANNE	9 931
Fédération du DOUBS	9 757
Fédération de la HAUTE LOIRE	8 771
Fédération de la VIENNE	8 648
Fédération de la CÔTE BASQUE	8 646
Comité de Rezé	8 522
Fédération de la CREUSE	7 934
Comité de LE CANNET/CANNES	7 786
Fédération des ALPES HTE PROVENCE	7 489
Comité de ROMORANTIN LANTHENAY	7 469
Fédération de la MOSELLE	7 388
Fédération de l'AUBE	7 233
Comité de TALENCE	7 031
Comité de QUIMPER	6 963
Comité d'Hauteville-Lompnes	6 638
Comité de PIERRELATTE	6 542
Comité de STE FOY LES LYON	6 534
Fédération de l'EURE ET LOIR	6 469
Fédération du GERS	6 234
Fédération des ARDENNES Siège	6 041
Fédération de l'AUDE	5 914
Fédération de la SEINE MARITIME	5 899
Fédération de la HAUTE SAÔNE	5 326
Comité de Brive la gaillarde	5 187
Fédération du JURA	5 165
fédération de Charente-maritime	4 917
Fédération du LOT	4 917
Comité de VITRY-LE-FRANCOIS	4 887
comité de Ternay-Val d'Ozon	4 791
Comité de VENISSIEUX	4 709
Comité de PAUILLAC	4 684
Fédération du CALVADOS	4 619
Comité de FRESNES	4 603
Fédération de l'ARIEGE	4 451
Comité de DRAGUIGNAN	4 422
Comité de TOURNEFEUILLE	4 421
Comité de HEROUVILLE ST CLAIR	4 325
Comité de MILLAU	4 226
Comité de OLORON STE MARIE	4 196
Fédération des PYRENEES ORIENTALES	4 107
Comité de ST MAUR DES FOSSES	4 012
Fédération du VAR	4 002
Fédération des HAUTES ALPES	3 742
Fédération de la MEURTHE ET MOSELLE	3 732
	3 730

VIII  
CROD  
et CER

## STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2022

Comité de IVRY SUR SEINE	3 621
Comité de GENNEVILLIERS	3 518
Comité d'Aubervilliers	3 496
Comité de BIÈVRE	3 451
Comité de BALMA	3 366
Comité de SOISSONS	3 340
Comité de Couëron	3 250
Fédération de la Loire-Atlantique	3 167
Fédération du LOT ET GARONNE	3 149
Comité de COUTRAS	3 082
Comité de GAILLAC	3 063
Auvergne-Rhône-Alpes	3 036
Comité de FIRMINY- LE CHAMBON FELLES	2 983
COMITE DE LURE	2 775
Comité du Val d'Adour	2 733
Comité de VITRY SUR SEINE	2 709
Comité de ARLES	2 653
Fédération du TERR. DE BELFORT	2 632
Fédération de L'ESSONNE	2 620
Comité de CASTELSARRASIN	2 592
Comité de MOISSAC	2 584
Pays de la Loire	2 582
Fédération du CHER	2 485
Comité de SAINTE TULLE - MANOSQUE	2 468
Comité de LANDERNEAU	2 459
Comité de ISSOIRE	2 404
Comité d'ALES	2 326
Comité de MACON	2 306
Comité de PONT SAINT ESPRIT	2 293
Comité de CHOISY-LE-ROI	2 251
Comité de BEGLES	2 235
Fédération des DEUX SEVRES	2 125
Comité de MONTLUCON	2 086
Comité de CABESTANY	2 059
Comité de Corbeil-Essonnes et Environs	2 039
Comité de SAINT GAUDENS	1 985
Comité de BASTIA	1 951
Comité de BEAUREPAIRE	1 949
Fédération de L'AVEYRON	1 933
Comité de CHEVILLY-LARUE	1 919
Comité de SAINT-GIRONS	1 864
Comité de SAINT ANDRE LES VERGERS	1 841
Ile-de-France	1 840
Comité de NAY	1 814
Fédération de la MARNE	1 811
Comité de BRON	1 808
Comité de BELLEY	1 793
Comité de HOUILLES	1 788
Comité de VENDÔME	1 767
Comité de VILLAINES LA JUHEL	1 762
Comité de BELLEDONNE GRESIVAUDAN	1 743
Comité de UNIEUX	1 735
Comité de GENTILLY	1 723
Comité de LONS LE SAUNIER	1 703
Comité de ESTISSAC	1 611
Comité de BRASSAC LES MINES	1 582

VIII  
CROD  
et CER

## STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2022

Fédération de la HAUTE VIENNE	1 573
Comité de PORT ST LOUIS	1 524
Comité de ST OUEN	1 514
Fédération de la MEUSE	1 513
Comité de THÔNES	1 487
Comité de MORLAIX	1 440
Comités des Portes de l'Isère	1 426
Comité de GRAY	1 421
Comité de RILLIEUX LA PAPE	1 413
Comité de LE THILLOT	1 365
Comité de DOUARNENEZ	1 320
Comité de CENON ET SA PERIPHERIE	1 315
Comité de CONDOM	1 303
Fédération de la LOZERE	1 288
Comité de CHATEAUDUN	1 281
Comité des VALLEES DES GAVES	1 247
Comité de VIERZON	1 231
Comité de BOURGTHEROULDE	1 206
Fédération de l'OISE	1 186
Comité de Saint Malo	1 152
Comité d'Alençon	1 106
Comité de SCIONZIER	1 092
Comité de ROMILLY S/SEINE	1 072
Comité de CHATELLERAULT	1 060
Comité de BAGNOLET	1 049
Comité de LYON 5ème	1 043
Comité de BEAUGENCY	1 041
Comité du PAYS DE L'ARBRESLE	1 030
Comité de COSNE S/LOIRE	1 030
Comité de ELNE	1 007
Comité de GIVORS	1 001
Comité de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	990
Comité de MER	964
Comité de LE VIGAN	952
Comité de CHARTRES	925
Comité de ACHERES	924
Comité de LA VALLÉE DE L'ARVE	913
Comité de SEPTEMES LES VALLONS	869
Comité de JARNY	851
Comité de CHATEAU-THIERRY	838
Comité de BAGNERES DE BIGORRE	827
Comité de SETE - BASSIN DE THAU	807
Comité de DECAZEVILLE	804
Comité de VILLIERS S/MARNE	794
Comité de BOBIGNY	790
Comité de NOGENT LE ROI	764
Fédération de l'YONNE	758
Comité de CHÂTEAU-RENAULT	750
Comité de SOTTEVILLE LES ROUEN	720
Comité de Ris-Orangis	720
Comité de SAINTES	708
Comité de MEYZIEU	673
Comité de MOURENX	655
Comité de Gréasque	629
Comité de ROYAN	607
Comité de Batz sur Mer	607

VIII  
CROD  
et CER

## STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2022

Comité de BASSE ARDECHE	596
Comité de LECTOURE	580
Comité de LODEVE	580
Comité de CHARLIEU	574
Comité de VILLEJUIF	574
Comité de SAINT SULPICE SUR LEZE	559
Comité de Arpajon	559
Comité EDF GDF Paris Grande couronne	554
Comité de BELLEGARDE SUR VALSERINE	552
Comité de EMBRUN	551
Comité de AMBERIEU EN BUGEY	543
Comité de MONTARGIS	509
Comité de CHELLES	506
Comité de VALLEE D'OSSAU	506
Comité de SATHONAY/FONTAINES/SAONE	501
Comité de OULLINS	499
Comité de PEZENAS	498
Comité de ORTHEZ	486
Comité de BAGNOLS SUR CEZE	460
Comité de SENONCHES	457
Comité de AUZANCES	448
Comité de SAINTE LIVRADE SUR LOT	442
Comité de GARDANNE	437
Comité de Blain-Guémené	434
Comité de SUD GOÉLO	417
Comité de CASTANET TOLOSAN	405
Comité de PANTIN	405
Comité de La Grand Combe	398
Comité de MONTELIMAR	386
Comité de MENDE	384
Comité de SAINT CHAMOND L'HORME	379
Comité d'ÉCHASSIÈRES	377
Comité de EPERNAY	376
Comité de Lamballe	368
Comité LEMAN VOIRONS	363
Comité de TOCANE	350
Comité de PESSAC- CESTAS	343
Comité de FLORENSAC	342
Comité de Briançon	341
Comité de VARENNES-VAUZELLES	336
Comité de QUETIGNY	327
Comité de Lisses	320
Comité de GUILLESTRE	318
Comité de BEUCAIRE	318
Comité du RELECQ-KERHUON	296
Fédération des VOSGES	294
Comité de VILLEPINTE	285
Comité de ROMANS / BOURG DE PEAGE	276
Comité de AIX LES BAINS	276
Comité de COGNIN	276
Comité de GISORS	276
Comité de POISSY	275
Comité de Yerres	270
Comité de HARFLEUR	259
Comité de THOUARS	255
Comité de FLOIRAC	255
Comité de LA CHAPELLE SAINT MESMIN	249

VIII  
CROD  
et CER



## STRUCTURES

MONTANT AU 31/12/2022

Comité de PONT-L'ABBE	239
Comité de VIF	230
Comité de LE HAVRE	230
Comité de GRAULHET	222
Comité de BEAUNE	214
Comité de LOUDUN	214
Comité de VENDRES	203
Fédération de l'AISNE	202
Comité de AIGUEPERSE NORD LIMAGNE	202
Comité de RIVE DE GIER	194
Comité de SAINT GENIS LAVAL	188
Comité de LONGUEAU	184
Comité de ALGRANGE	184
Comité de BERRE L'ETANG	184
Comité de ROQUEFORT LA BEDOULE	184
Comité de DESCARTES	184
Comité de GENLIS	184
Conseil Région Bourgogne-Franche-Comté	180
Comité de RABASTENS	169
Comité de CONCHES	152
Comité de MONTMORILLON	143
Comité de Marmande	143
Comité de l'Avallonnais	138
Comité de LORMONT	138
Comité de GUILVINEC TREFFIAGAT	138
comité de Paimpol	138
Comité de LANNION	136
Comité de LANNEMEZAN	134
Comité du migennois	134
Comité de Lourdes	134
Comité de MONSEMPRON-LIBOS	124
Comité de COLOMBES	115
Comité de SAINT MEDARD EN JALLES	104
Comité de AVOINE-CHINON	102
Comité de MIRAMAS	100
Comité de Verrières-le-Buisson	100
Comité de HAYANGE	95
Comité de NEMOURS	92
Comité de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	92
Comité de Saint-Nazaire	92
Comité de LA FLECHE	92
Comité de SAINT ANDRE DE CUBZAC	90
Comité de ORLY	88
Comité de CHENOVE	86
Comité de Fleury-Mérogis	80
Comité de LISIEUX	79
Comité de VARILHES	73
Comité de IS SUR TILLE	66
Comité de FONTAINE	66
Comité de ST CIERS S/GIRONDE	64
Comité de THIAIS	60
Comité de CRETEIL	60
Comité de ST POURCAIN S/SIOULE	57
Comité de ST MARTIN D'HERES	46
Comité de SAINT ORENS DE GAMEVILLE	46
Comité du LIBOURNAIS	46
Comité de PLESTIN LES GREVES	46

VIII  
CROD  
et CER

STRUCTURES	MONTANT AU 31/12/2022
Comité de SAINT MAXIMIN	41
Comité de YENNE	28
Comité de NOISY LE SEC	25
Comité de TONNEINS	23
Comité de PRE EN PAIL	23
Fédération de la HAUTE MARNE	18
Comité de SUD-GRESIVAUDAN	14
Comité de BOUGLON CASTELJALOUX	14
Comité de LA MURE	13
Comité de VOIRON	5
<b>TOTAL</b>	<b>19 038 811</b>

Synthèse sur la variation des fonds dédiés (au global et concernant uniquement les fonds collectés auprès du public) :

VIII  
CROD  
et CER

EN EUROS	FONDS DÉDIÉS TOTAUX (= COMPTE DE RESULTAT)	Dont fonds dédiés collectés auprès du public
FONDS DÉDIÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	35 566 764	17 847 042
Report des fonds dédiés des exercices antérieurs	23 333 848	5 262 046
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	15 048 115	4 070 277
<b>Variation période</b>	<b>8 285 733</b>	<b>1 191 769</b>
FONDS DEDIES EN FIN D'EXERCICE	43 852 497 *	19 038 811

(\*) Hors régularisation des fonds dédiés des années antérieures de 79 694 euros (produits).

$(43\,852\,497 - 79\,694) = 43\,772\,803$  position fonds dédiés au passif du bilan 2022.





## IX . Contributions volontaires en nature

Le SPF bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées au pied du compte de résultat pour un montant global de **305 358 059 €** en 2022.

IX  
CVN

EN EUROS	GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (A)	HORS GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (B)	MONTANT TOTAL 2022 (A+B)	MONTANT TOTAL 2021
Produits alimentaires	73 932 873	38 964 950	112 897 823	120 741 818
Dons en nature neufs	29 078 139	3 509 405	32 587 544	27 779 901
Prestations gratuites (mises à disposition)	18 988 394	11 348 217	30 336 611	30 480 562
Bénévolat	129 536 081		129 536 081	106 669 750
<b>TOTAL</b>	<b>251 535 487</b>	<b>53 822 572</b>	<b>305 358 059</b>	<b>285 672 031</b>

Ces chiffres sont issus des données transmises par les différentes structures de l'association (association nationale, conseils de région, fédérations et comités locaux) au moment de la production des comptes.

Pour l'exercice 2022, les comptes annuels présentent les données de **100 %** des départements de l'association.





**Nous soutenir c'est  
investir dans l'avenir.**

**Nous avons besoin de vous ! Adressez nous vos dons.**

[secourspopulaire.fr](http://secourspopulaire.fr)

Secours populaire Français  
9/11 rue Froissart  
75140 Paris Cedex 03

